



RAPPORT ANNUEL 2022



Le mot du président

L'année 2022 fut pour le SIMER une année marquante, puisque c'était celle du lancement des nouveaux schémas de collecte et de la mise en place d'un relevé à blanc, en vue de l'application d'une tarification incitative pour 85 communes du territoire syndical en 2023. Ces changements ont pu parfois être compliqués à appréhender pour nos usagers, c'est pourquoi je tenais, ainsi que l'ensemble des Vice-Présidents, à les remercier pour leurs efforts qui ont permis une baisse significative des tonnages enfouis et une hausse des recyclables collectés. Il nous faut également saluer la mobilisation et l'engagement de l'ensemble des agents du Syndicat qui ont également œuvré pour l'atteinte de ces résultats.

Cette baisse des tonnages d'ordures ménagères résiduelles était essentielle pour compenser la hausse constante de la fiscalité en matière de gestion des déchets (TGAP notamment), de faire face à un contexte économique difficile et de répondre aux objectifs forts en termes de réduction de la production de déchets fixés par la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et par celle anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC).

Afin d'intensifier cette dynamique, le SIMER a élaboré au cours de l'année son nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) comportant notamment des actions axées autour de l'accompagnement de nos usagers au tri de leurs biodéchets et à la pratique du compostage, ainsi que du réemploi.

Différentes actions de prévention en faveur de la réduction des déchets seront poursuivies et d'autres renforcées comme celles pour lutter contre les actes d'incivilités qui nuisent à notre environnement. De nouvelles filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur) devraient aussi être déployées pour permettre de mieux valoriser certains types de déchets apportés en déchèteries.

Ensemble continuons à agir pour réduire notre production de déchets et demeurer un territoire actif et exemplaire !

Patrick ROYER,
Président du SIMER



SOMMAIRE



4

Le territoire

5

La gouvernance



6

Bilan des actions menées en 2022

8

La prévention en actions

12

Les indicateurs techniques de la collecte et du traitement (91 communes)

36

Synthèse des flux collectés et traités

38

Les indicateurs économiques et financiers

48

Le bilan social

52

Projets 2023

54

Organigramme

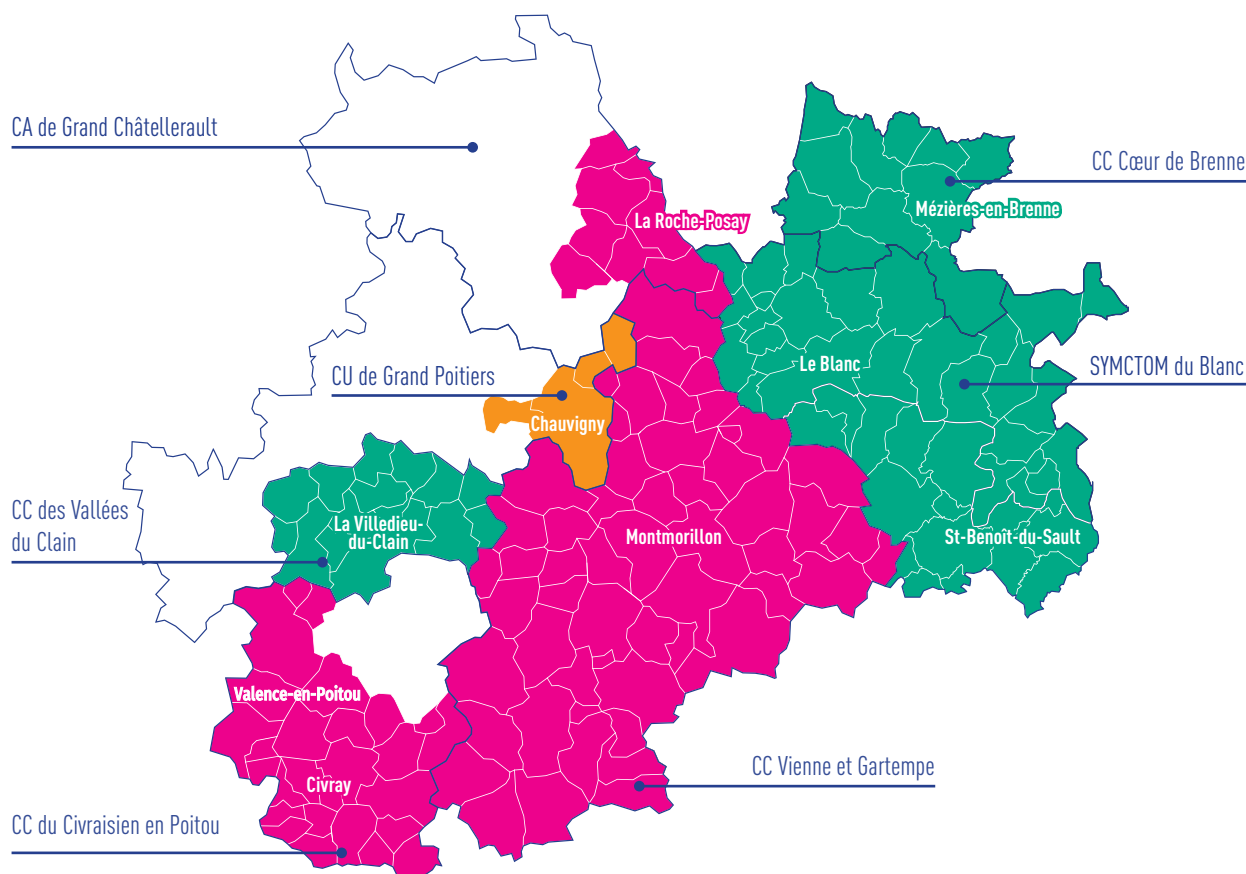


55

Lexique



LE TERRITOIRE



Territoire ayant transféré au SIMER
la compétence « collecte et traitement »
des déchets

65 413 habitants

3 EPCI

91 communes



Territoire RI

57 366 habitants / 85 communes



Territoire REOM

8 047 habitants / 6 communes
(Anché, Brux, Chaunay, Romagne,
Valence-en-Poitou et Voulon)

Territoire en convention de gestion

9 281 habitants

1 EPCI

**4 communes de la
CU de Grand Poitiers**

Territoires clients du centre de tri du SIMER



LA GOUVERNANCE



Patrick ROYER
Président



Justine CHABAUD
1^{er} Vice-Présidente, en charge des politiques
de préventions et d'économie circulaire
(biodéchets, EIT, réemploi...)



Gilbert BEAUJANEAU
Vice-président en charge de la
valorisation des déchets et des
équipements qui y sont associés



Patrick CHARRIER
Vice-président en charge de la conduite
des activités travaux publics



Josette COLAS
Vice-Présidente en charge de la
définition et la conduite d'une démarche
qualité au sein du syndicat



Evelyne AZIHARI
Vice-Présidente en charge
du développement territorial
et des partenariats avec les
collectivités voisines

Pascal LECAMP
JUSQU'EN JUILLET 2022



Frédéric TEXIER
DEPUIS DÉCEMBRE 2022



Vice-Président en charge de
la sensibilisation des publics
et du développement des
outils de communication

Comité syndical

Collèges « collecte et/ou traitement
des déchets ménagers »

DÉLÉGUÉS TITULAIRES*

CC Vienne et Gartempe

CHABAUD Justine
PORTE Michel
PREHER Pierre-Charles
PUYDUPIN Bruno
ROYER Patrick
TABUTEAU Jean-Pierre

CC du Civraisien en Poitou

AUDOUX François
LECAMP Pascal
COLAS Josette
LATU Roland
TEXIER Frédéric

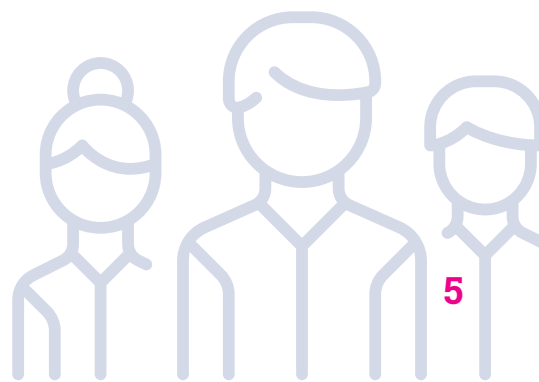
CA de Grand Châtellerault

AZIHARI Evelyne
GEORGES Alain

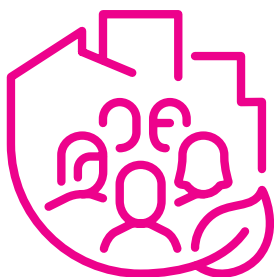
Bureau syndical

19 délégués

* Délégués désignés par les EPCI



Bilan des actions menées en 2022



2022 est l'année de lancement de la Redevance Incitative (RI) pour 85 communes du territoire couvert par le SIMER

Elle a été marquée par le lancement des nouveaux schémas de collecte correspondant à une réduction de fréquence, par la mise en place d'un relevé à blanc et par des ajustements tant au niveau collecte que facturation. Les résultats en termes de réduction des déchets sur cette année test sont encourageants.

Lancement des nouveaux schémas de collecte

Le 17 janvier 2022 ont été lancés les nouveaux schémas de collecte, correspondant à une réduction de fréquence. La collecte des ordures ménagères et du tri est assurée maintenant toutes les deux semaines sur 82 communes du territoire, et une fois par semaine sur 3 communes (Civray, La Roche Posay, Montmorillon).

Le démarrage de ces nouveaux circuits a été difficile en raison de problèmes techniques rencontrés sur les outils de navigation GPS présents dans les véhicules de collecte et sur les outils de modification des circuits, nécessitant la mise en place de tournées de rattrapage et d'un renfort téléphonique. La situation s'est améliorée progressivement, permettant de terminer l'année 2022 avec un fonctionnement normal et peu d'anomalies de collecte. Le travail

d'optimisation des circuits de collecte a démarré en 2022 et se poursuivra en 2023. Il permet de limiter les kilomètres parcourus, de contrôler les modes de collecte afin de proposer le meilleur service possible, et d'informer les usagers en cas d'anomalies de collecte pour s'assurer de la bonne présentation de leurs bacs.

Ajustements

De l'étude à la mise en œuvre opérationnelle, avec une qualité de service à maintenir pour plus de 52 000 points de collecte, ce projet d'envergure connaît en 2022 quelques aléas de différentes natures.

Des actions correctives ont donc vu le jour :

- Adaptation des modalités pour certains cas spécifiques (personnes à mobilité réduite, assistantes maternelles, résidences secondaires...).
- Maintien d'une fréquence de collecte plus importante pour les professionnels (notamment en période estivale).
- Création d'un service « circuits de collecte » pour vérifier et optimiser les 83 circuits effectués par les équipes de collecte.
- Renfort téléphonique pour répondre aux usagers.
- Accompagnement renforcé des chauffeurs concernant l'outil de suivi de la collecte.
- Mise en place de tournées de rattrapage.

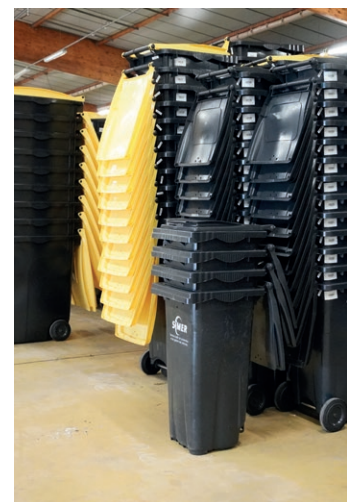


Un schéma de collecte conforme avec une majorité d'usagers en bacs, bénéficiant d'un service en porte-à-porte ou bout-de-voie.

Plus de **52 000** points de collecte.

Enquête et distribution

Les usagers professionnels et collectivités ont été enquêtés par les services du SIMER afin de recueillir leurs besoins en équipements de collecte selon leur production de déchets et d'organiser les livraisons. Ces usagers ont la possibilité de bénéficier d'une fréquence de collecte plus importante que celle de leur commune, si leur production est trop importante, en souscrivant à un abonnement supplémentaire. Près de 1400 usagers professionnels sur le territoire RI sont recensés dans la base de données SIMER. Ils s'ajoutent aux 32 700 usagers identifiés.



Près de 94 %
des usagers
équipés
de bacs à fin
2022.



Facturation

L'ensemble des usagers concernés par la mise en place de la RI ont reçu, avec leur facturation au second semestre 2022, un relevé à blanc. Celui-ci est une estimation annuelle de l'utilisation du service sur la base des équipements fournis et de leur utilisation sur la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2022. Ainsi, les usagers peuvent évaluer le montant annuel à payer en 2023 s'ils conservent le même comportement pour la gestion de leurs déchets. Fin 2022, il est constaté que **67% des usagers ont une part fixe de leur RI inférieure à 200 euros TTC**, donc inférieure aux tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) en 2021 et 2022.

Installation des Points d'Apport Collectif (PAC)

De nouveaux PAC ont pu être installés en 2022. Ce mode de collecte est choisi lorsque la collecte en porte à porte ne peut pas être effectuée. Ces équipements ont également été ouverts pour les résidences secondaires, afin de leur faciliter la collecte de leurs déchets.

56 Points d'Apport Collectif installés à fin 2022.



Tonnage sur
le territoire RI

- 37 % OMR + 22 % TRI

Des résultats encourageants pour la réduction
des déchets et l'amélioration du tri.



La prévention en actions

La mobilisation, depuis de nombreuses années des élus et des agents du SIMER, pour réduire les déchets est indéniable. Le SIMER est aujourd'hui un territoire exemplaire pour de nombreux territoires qui cherchent à réduire leurs déchets. Afin de continuer à impulser et à entretenir la dynamique de réduction des déchets sur son territoire, le SIMER s'est lancé en 2022 dans l'élaboration de son nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

L'année 2022 a donc permis de préparer ce plan d'actions pour la période 2023-2028, tout en continuant les actions en cours autour de la prévention, du tri et de la réduction des déchets.



PLPDMA

Un projet de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été constitué sur 2022 autour de 6 axes, regroupant 19 actions. Ce projet doit être validé en 2023, après une phase de consultation publique. Avec cette feuille de route, le SIMER va poursuivre ses actions de sensibilisation autour notamment de la prévention des déchets, de la gestion des biodéchets, du réemploi et de la consommation responsable.

Réemploi

Des actions de formation d'agents valoristes ont été menées en 2022 pour le personnel en déchèterie, afin de leur permettre d'identifier au mieux les objets pouvant être réemployés et informer les usagers. L'aménagement d'espaces « Réemploi » s'est poursuivi. Les inaugurations sont prévues pour 2023.



Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)

2022 est la 2^e année de l'EIT sur le territoire du Sud Vienne avec le passage au niveau 2 de l'appel à projets EITNA, porté par l'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine, visant la mise en place de la démarche. Cette année, les diagnostics ressources auprès des entreprises se sont poursuivis notamment sur le territoire de la CCVG. 2023 sera davantage consacrée aux acteurs économiques de la CCCP.

Les ressources et besoins identifiés chez les acteurs économiques ont fait émerger des synergies. Certaines ont abouti à la création de groupes de travail et la mise en place de filières locales de valorisation. Sont notamment travaillées les filières gravats recyclés, textiles et plastiques, réemploi (y compris réhabilitation des bâtiments) et bois (énergie et alternative à la paille). Ainsi, les Équipements de Protections Individuels (EPI) plastique se transforment en seaux à grain ou corbeilles à papier, les EPI textile deviennent des totebags ou sacs de pré collecte. Ces prototypes ont démontré le savoir-faire local pour la collecte, le démantèlement et la valorisation. La sécurisation du gisement de matière et de l'exutoire doit être poursuivie sur 2023.

L'EIT, c'est aussi l'organisation d'événements comme une matériauthèque éphémère qui a contribué au réemploi de plus de 10 tonnes de matériaux ou des animations autour du textile lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets avec le service prévention et différents intervenants.

Stratégie biodéchets

En 2022, le SIMER a poursuivi sa stratégie ambitieuse pour promouvoir la valorisation de proximité des biodéchets.

Des actions de vente de composteurs individuels à prix réduit ont été renouvelées. De nouvelles zones de compostage collectif et en établissement ont également été installées.

Dans le cadre de l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), un atelier participatif sur la gestion des

biodéchets a été organisé avec les communes et associations. A travers le PLPDMA, de nouvelles actions pourront donc être inscrites pour continuer la stratégie biodéchets.

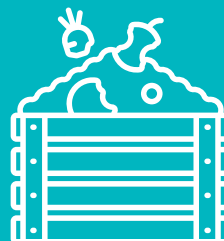
Avec la mise en place de la Redevance Incitative, les professionnels ont été équipés en bacs. Pour ceux ayant une production importante et ne pouvant composter leurs biodéchets, une collecte spécifique a pu être proposée. Elle peut s'avérer être une alternative à la valorisation de proximité des biodéchets dans certains cas.





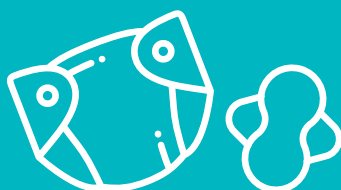
1 224

composteurs vendus
en 2022



70

sites de compostage



110

soutiens versés pour l'achat
des couches et protections
hygiéniques lavables



419

usagers sensibilisés
lors d'animations
et d'évènements



404 stop pub
envoyés aux usagers



60 359 visiteurs uniques
237 275 pages visitées
sur notre site internet



77 diagnostics
ressources dans
le Sud Vienne



150 publications Facebook
2,2k followers
75 670 visites



Les indicateurs techniques de la collecte et du traitement

Les indicateurs techniques donnés dans les pages suivantes illustrent les performances obtenues en matière de collecte et de valorisation des déchets. Ils indiquent également l'organisation et les moyens mis en œuvre pour ce faire. Ces derniers portent sur les 91 communes, via leur intercommunalité, qui en ont transféré au syndicat l'intégralité de la compétence, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.



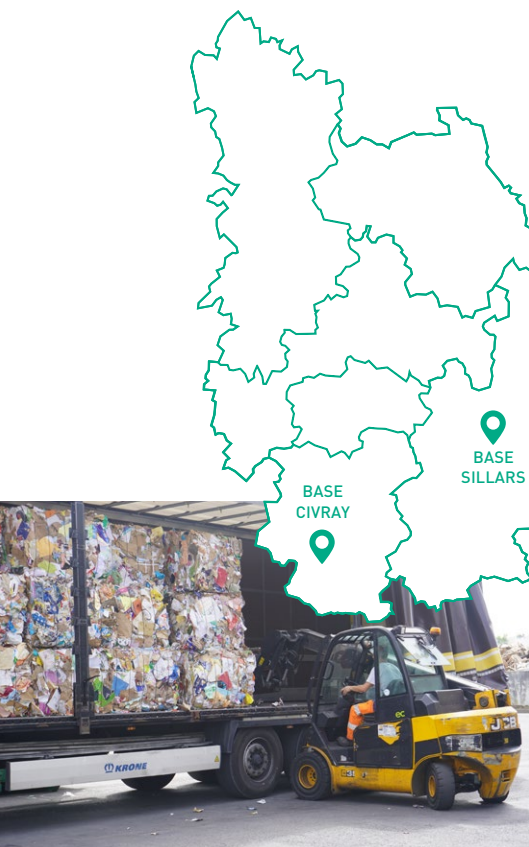
Territoire RI : En 2022, 85 communes sont en déploiement de la Redevance Incitative.



Territoire REOM : La CCCP a transféré l'intégralité de la compétence depuis le 1^{er} janvier 2022, avec une facturation en redevance pour les 6 communes suivantes : Anché, Brux, Chaunay, Romagne, Valence-en-Poitou et Voulon.

L'analyse des données distingue les résultats en fonction des territoires. Figurent également de façon distincte, les autres flux de déchets traités par les installations du SIMER.





Organisation & moyens affectés au service



Agents



Véhicules

Base **Sillars**

21

8

Base **Civray**

8

3

Transfert

2

5

(2 tracteurs et 3 FMA)



**Ordures ménagères
résiduelles &
Emballages et papiers**



Porte à porte
(PAP)

1 passage
par semaine



Point Apport
Collectif (PAC)

7j / 7
24 h / 24

1 passage
tous les 15 jours

1 passage
par semaine



Territoire RI
85 communes

3 communes
Civray, La Roche-Posay,
Montmorillon

82 communes



**TERRITOIRE
REOM**
6 communes

Anché, Brux,
Chaunay, Romagne,
Valence-en-Poitou,
Voulon

**Textiles
Linges
Chaussures**



51 bornes
d'apport
volontaire
+
24 bornes
en déchèterie



1 borne
pour
872 habitants

Verre



366 bornes
d'apport
volontaire



1 borne
pour
178 habitants

Ordures Ménagères et Assimilées par habitant en 2022 (OMA)



129 kg

d'Ordures Ménagères
Résiduelles (OMR)

54% des OMA



109 kg

de recyclables

46% des OMA



58 kg d'emballages et papiers : 25% des OMA

46 kg de verre : 19% des OMA

5 kg de textile : 2% des OMA



118 kg

d'OMR

51% des OMA



114 kg

de recyclables

49% des OMA



61 kg d'emballages et papiers : 26% des OMA

47 kg de verre : 20% des OMA

6 kg de textile : 3% des OMA

La collecte des ordures ménagères résiduelles



L'un des effets les plus marquants du passage à la redevance incitative est la forte diminution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées.



kg /hab
2022

kg /hab
2021

SIMER 129 188



TERRITOIRE RI 118 185



TERRITOIRE REOM 208 209



- 67 kg

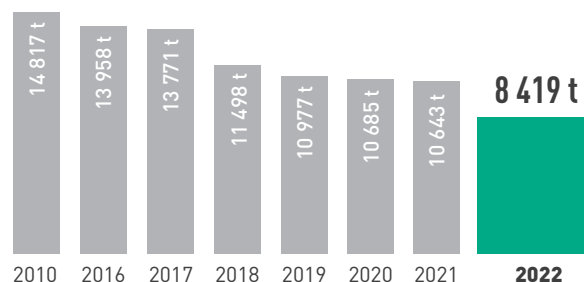
par habitant d'ordures ménagères résiduelles (sac noir) entre 2022 et 2021, soit **-37%**

En 2022, l'ensemble du territoire diminue sa production de 32% ce qui permet de redonner un réel élan dans la baisse qui s'opère depuis 2010 et qui avait malgré tout stagné ces dernières années.



Évolution des tonnages d'OMR entre 2010 et 2022

(en incluant les modifications de périmètres)



Si en 2018, le périmètre syndical avait été modifié avec le retrait de 4 communes (Chauvigny, Jardres, La Puye et St Radegonde), pouvant avoir une incidence sur les valeurs absolues contenues dans le graphique ci-dessus.
En 2022, le périmètre a été élargi en incluant les 6 communes du Coécien.

La collecte des emballages et du papier



La seconde répercussion positive du déploiement de la redevance incitative est l'accroissement des tonnages de collecte des emballages et du papier.



kg /hab
2022

kg /hab
2021

SIMER

58

49



TERRITOIRE RI

61

52



TERRITOIRE REOM

35

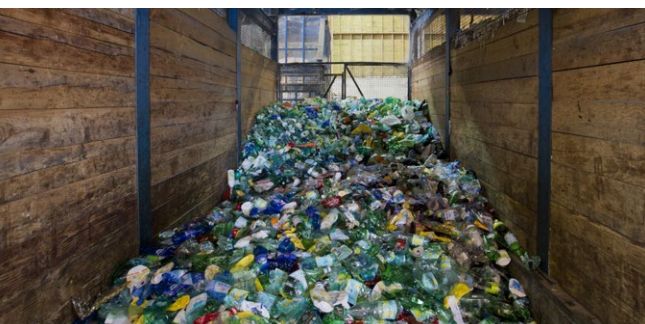
31



+ 9 kg

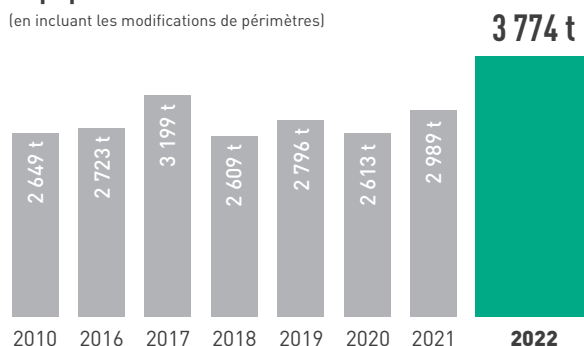
par habitant d'emballages et de papiers recyclables
(sac jaune) entre 2021 et 2022, soit **+17%**

Sur l'ensemble du territoire, la performance par habitant de collecte sélective des emballages et du papier a progressé de 18% sur l'ensemble du territoire.



Évolution des tonnages d'emballages et de papiers entre 2010 et 2022

(en incluant les modifications de périmètres)



Depuis 2018, le périmètre syndical a été modifié avec le retrait de 4 communes (Chauvigny, Jardres, La Puye et St Radegonde), ce qui influe sur les valeurs absolues contenues dans le graphique ci-dessus.
En 2022 le périmètre a été élargi en incluant les 6 communes du Coécien.

La collecte du verre

La densification du parc de bornes à verre entamée depuis 2021 permet de maintenir le ratio élevé par habitant sur le secteur.

La tendance générale stagnante de cette année 2022 peut s'expliquer en partie par un effet stock à fin décembre 2022 sur le parc du collecteur.

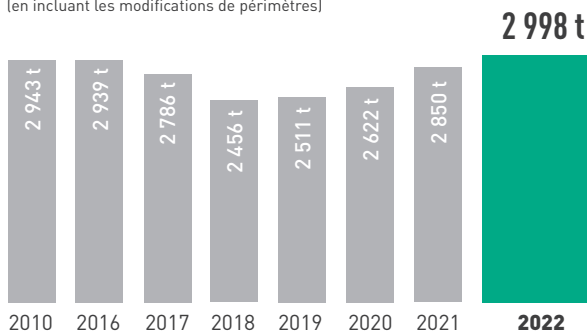
Pour rappel, la collecte du verre est déléguée à un opérateur privé Garnier Logistique et Transport (44150 St-Géréon), dans le cadre d'un Marché conclu en 2019 pour 5 ans.



	kg /hab	
	2022	2021
SIMER	46	48
 TERRITOIRE RI	47	49
 TERRITOIRE REOM	41	42

Évolution des tonnages du verre entre 2010 et 2022

(en incluant les modifications de périmètres)



Depuis 2018, le périmètre syndical a été modifié avec le retrait de 4 communes (Chauvigny, Jardres, La Puye et St Radegonde), ce qui influe sur les valeurs absolues contenues dans le graphique ci-dessus.
En 2022 le périmètre a été élargi en incluant les 6 communes du Coécien.

La collecte des textiles, linges de maison et chaussures (TLC)

La collecte des TLC est assurée par
l'association Le Relais (Creuse).



	kg /hab 2022	kg /hab 2021
--	-----------------	-----------------

SIMER

5

5



TERRITOIRE RI

6

5



TERRITOIRE REOM

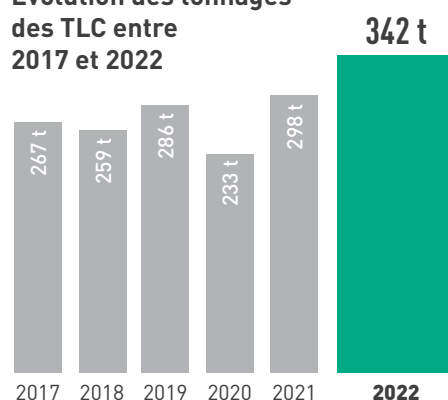
2

2

342 tonnes

collectées en 2022 contre
298 tonnes en 2021 sur 85 communes
et 314 tonnes sur les 91 communes

Évolution des tonnages
des TLC entre
2017 et 2022



Résultat du tri dans les 64 centres de tri en France et en Europe

Réutilisation



56,5%

en France 5%
à l'étranger 95%

Recyclage



33,3%

Effilochage
Coupe
Défibrage
Broyage

Combustible solide
de récupération



9,1%

Broyage
et granulation

Valorisation énergétique



0,7%

Incinération
Récupération
énergétique de la chaleur

Élimination



0,4%

Incinération ou
enfouissement sans
valorisation d'énergie

Les apports en déchèterie



18 déchèteries



21 ETP, soit 34 200 heures d'ouverture



8 camions polybenne



6 remorques



5,5 ETP, soit 8 890 heures



6 674 rotations



74% des déchets
(hors gravats) sont valorisés en déchèterie

	kg/hab Déchets apportés en déchèterie		Déchets verts		Tout-venant		Déchets mobiliers	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
SIMER	245 -17	262	98 -7	105	62 -1	62	23 -1	23
TERRITOIRE RI	256 -13	269	86 -13	99	64 +2	62	22 +1	21
TERRITOIRE REOM	229 +11	218	62 +2	60	77 +11	66	18 +5	13

Après une année exceptionnelle sur 2021 (augmentation de 18% après 2 années consécutives de baisse en 2019 et 2020 - notamment dûes au Covid), l'année 2022 est marquée par un net recul des apports en déchèterie (-7% hors gravats). Cette diminution est en grande partie due à la baisse de la fréquentation des particuliers (-24%) et des professionnels (-3%).

C'est notamment les déchets verts qui connaissent la baisse la plus sensible avec 14% d'apport en moins. La période de sécheresse estivale ainsi que la mise en place

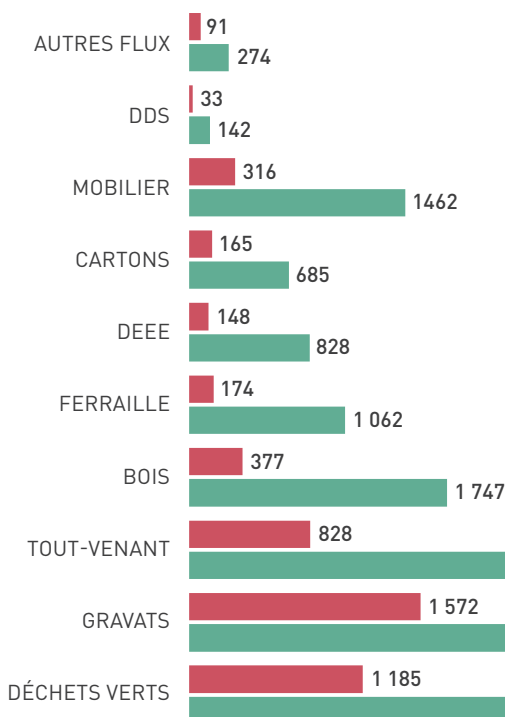
de végéteries dans certaines communes ont engendré une réduction de plus de 1000 tonnes du flux des végétaux. Le taux de valorisation en est affecté de 2 points.

Les autres flux de déchèteries ont subi des baisses modérées. Sur le territoire concerné par la mise en place de la redevance incitative, il n'y a pas eu d'augmentation majeure du tout-venant.

Les formations internes des agents de déchèterie croisées aux rencontres avec les acteurs du réemploi permettent une croissance du flux réemploi de 4%.

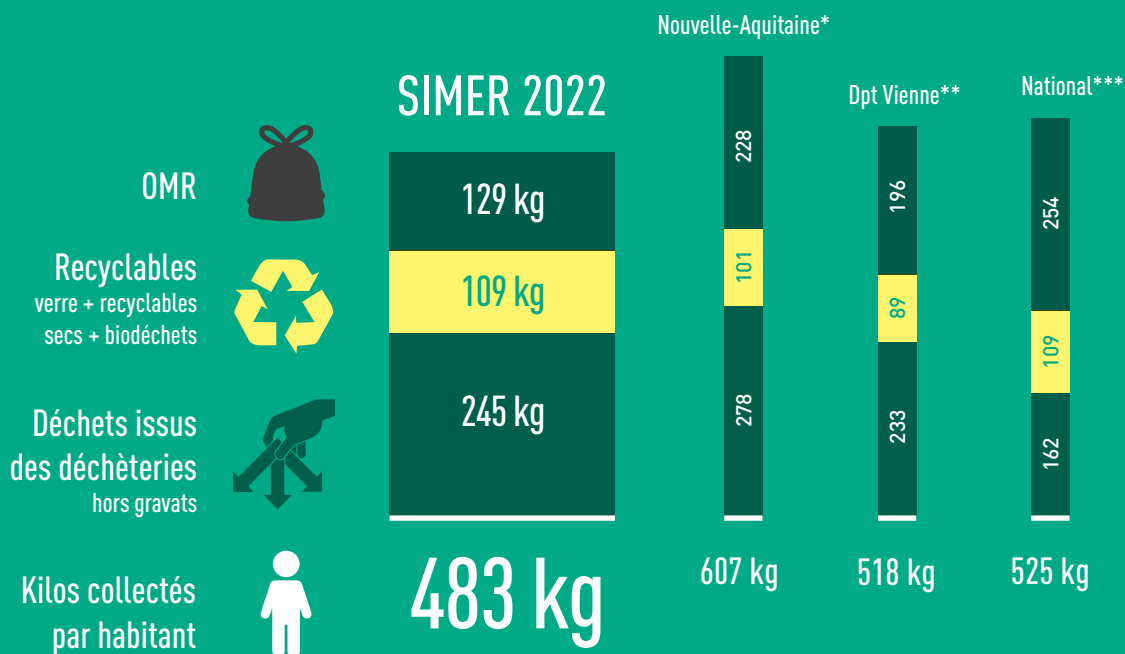
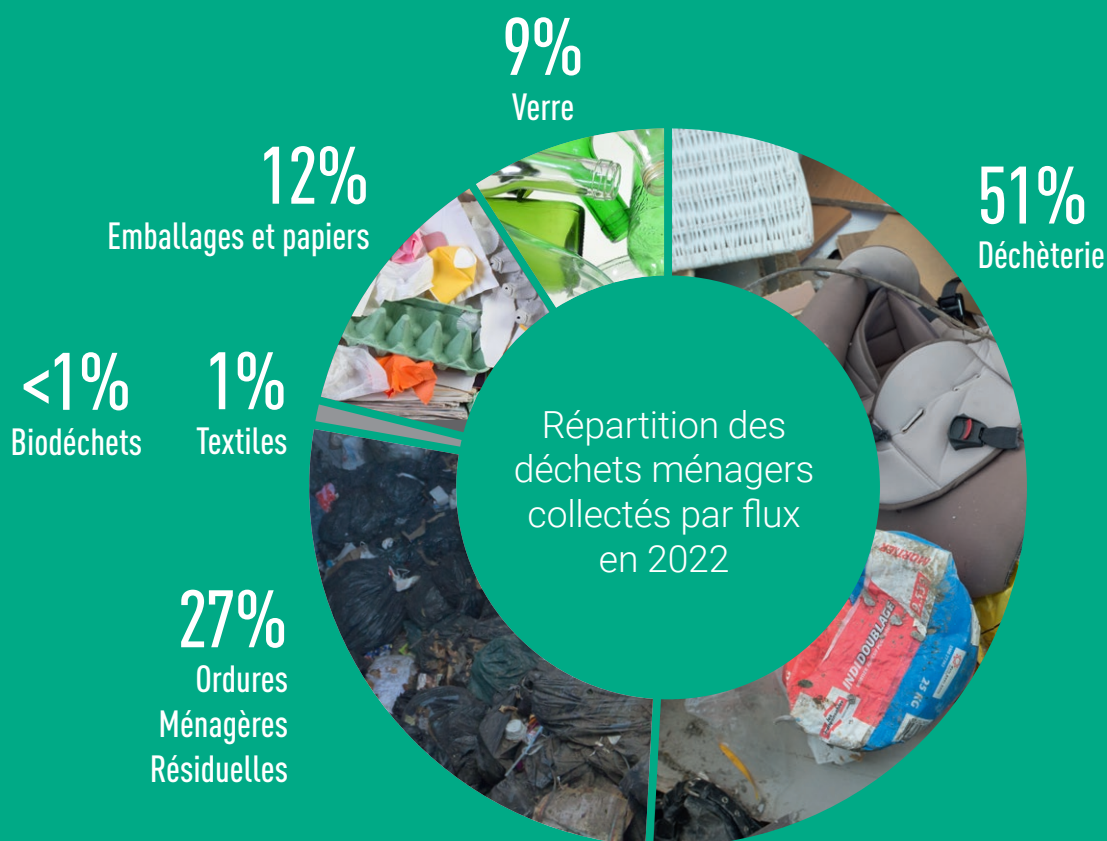


Tonnages collectés en déchèterie / flux / producteur en 2022



■ CUGP
■ SIMER
(91 COMMUNES)

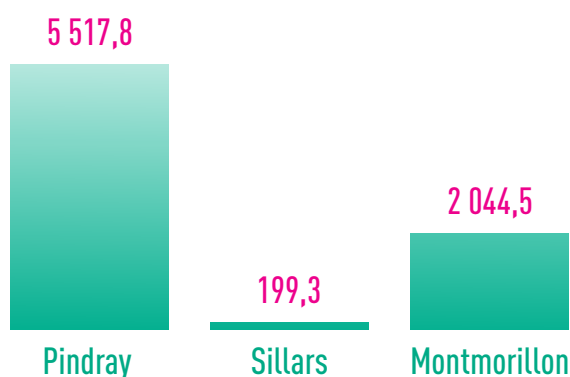
76 tonnes
d'objets réemployés par les associations
Corbeau Blanc, ADECL et Cicérone.



* DONNÉES AREC 2021 ** DONNÉES AREC 2021 *** DONNÉES ADEME 2017

Mesures prises pour prévenir l'impact environnemental de nos activités

Production des centrales photovoltaïques en 2022 (MWh)



Actions menées en 2022

- Renforcement du suivi concernant la gestion des pollutions sur les différents sites (procédures).
- Utilisation de produits éco-labellisés pour l'entretien des locaux.
- Installation de panneaux photovoltaïques à Savigné.
- Réhabilitation d'une partie des enrobés de la plateforme bois et compostage pour maintenir les sols imperméables.
- Mise en place d'éco-pâturage sur le site de l'Éco-Pôle.



Le traitement

91
communes

En 2022, via la collecte des ordures ménagères et assimilées et les apports en déchèterie, le SIMER a valorisé et/ou traité **31 478 tonnes de déchets** produits dans les 91 communes qui ont transféré au SIMER la compétence collecte et traitement des déchets.

L'impact de la redevance incitative sur le territoire concerné fait chuter le taux d'enfouissement de 6%.
L'expansion des tonnages de collecte sélective permet, quant à elle, au taux de valorisation matière de gagner 5 points.

Ces déchets sont principalement traités dans la Vienne, répondant ainsi à l'impératif de proximité, indispensable pour limiter l'impact environnemental et maîtriser les coûts de transport.



- 📍 TOUT-VENANT & ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES > transfert
- 📍 VÉGÉTAUX > compostage
- 📍 GRAVATS > remblaiement de carrière
- 📍 RECYCLABLES > tri des déchets

- 📍 TOUT-VENANT & ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES > enfouissement
- 📍 VERRE > recyclage en unité de préparation de calcin
- 📍 FERRAILLES > recyclage



43%

de déchets
enfouis

49% en 2021



33%

de valorisation
matière

28% en 2021

91
communes



Traitement
des déchets
en 2022



6%

de valorisation
énergétique

6% en 2021



18%

de valorisation
organique

17% en 2021

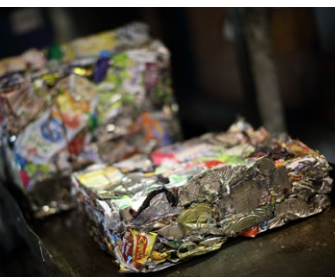
La valorisation matière » 33%



La valorisation matière représente 10 310 tonnes, soit 33% des tonnages traités en 2022.

Elle est calculée à partir :

- des tonnages triés et valorisables des emballages / papiers collectés passant par le centre de tri ainsi que du verre, textile et carton ;
- des tonnages collectés et triés en déchèterie, de la ferraille, des DEEE, du mobilier, des piles, des batteries, des lampes, du polystyrène, des films plastiques, des plastiques durs et des pneus.



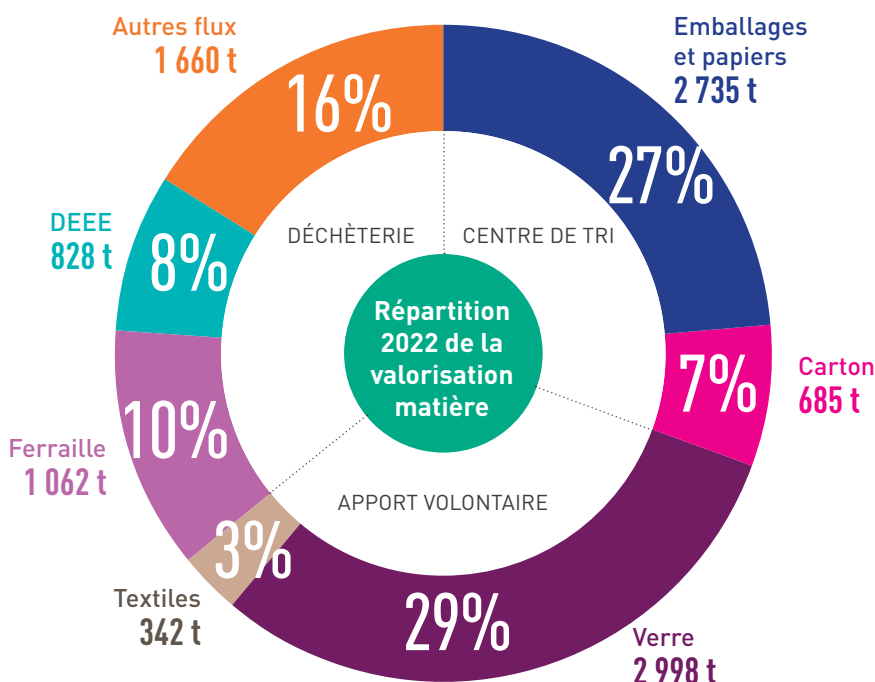
Centre de tri
3 420 t = 34%
2021 : 3 074 t = 29%



Apport volontaire
3 340 t = 32%
2021 : 3 501 t = 35%



Déchèteries
3 550 t = 34%
2021 : 3 720 t = 36%

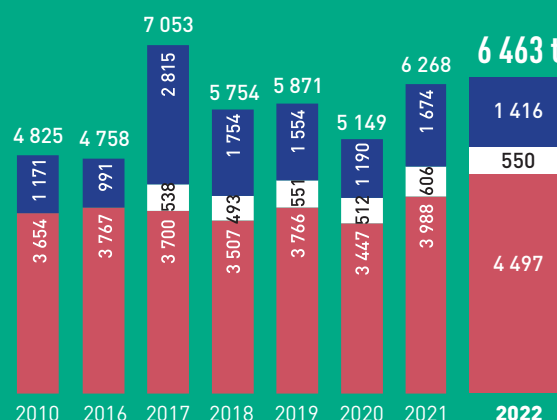


Les indicateurs techniques du centre de tri

Les tonnages entrants dans le centre de tri ont été de 6 463 tonnes, soit une légère hausse (3%) au global par rapport à l'année précédente.

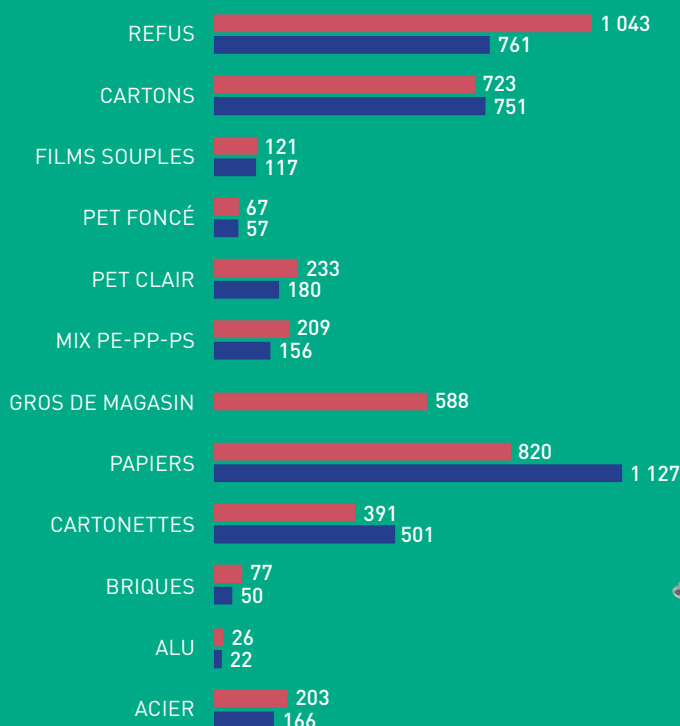
Le flux collecté par le SIMER (hors Grand Poitiers), a bénéficié d'une augmentation de 21%. La fin de la convention de tri et donc des apports avec la Communauté de Communes Cœur de Brenne en juin 2022 a modifié la tendance croissante des entrants au centre de tri.

Évolution des tonnages entrants
au centre de tri de 2010 à 2022



Production 2021/2022 du centre de tri SIMER

■ 2022 ■ 2021



■ SIMER
■ COLLECTIVITÉS CLIENTES
■ CU DE GRAND POITIERS



La valorisation organique » 18%



La valorisation organique désigne l'ensemble des modes de gestion des déchets biodégradables (déchets verts, déchets alimentaires).

Pour effectuer cette valorisation, le SIMER a recours à 2 plateformes de compostage, dont l'une située à Sillars, est la propriété du syndicat.

En 2022, la valorisation organique a augmenté d'un point malgré la diminution des apports de déchets verts en déchèterie.



3 032 tonnes
ont été vendues
selon la répartition
suivante :

(3 535 t en 2021)

2 787 t auprès
de 26 professionnels

245 t aux particuliers



Vie de l'installation

Tonnages entrants sur les sites de traitement



Déchets verts

Déchets alimentaires

SIMER
Sillars

5 790 t

254 t

VALOR-LISE
Champagné-Saint-Hilaire

1 557 t

1 t

7 602 t
traitées en 2022



1

Stockage des
entrants

2

Broyage des
végétaux

3

Fermentation
(1 mois)

4

Maturation
(3 mois)

5

Criblage
(maille : 15, 20, 40 mm)

La valorisation énergétique » 6%



La valorisation énergétique est calculée à partir :

- Du bois de classe A et de classe B traité sur la plateforme du SIMER ;
- Des tonnages de déchets dangereux collectés en déchèterie ;
- De la partie ligneuse des déchets verts.

Nous parlons de valorisation énergétique dès lors que l'élimination du déchet produit de l'énergie pouvant être réutilisée.

6 % des déchets collectés par le syndicat font l'objet d'une valorisation énergétique. Ce chiffre est stable sur les 3 dernières années.

Si on regarde l'activité de la plateforme de valorisation du bois, on constate une nette baisse des entrées de bois B et bois A (319 tonnes).

La totalité du flux collecté a été évacuée vers différents acteurs de la filière biomasse.

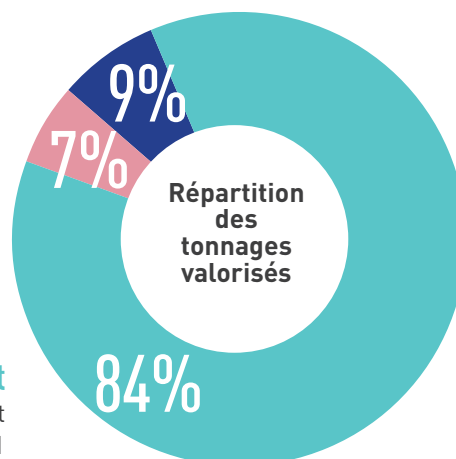


1 889 tonnes
de bois valorisés en 2022

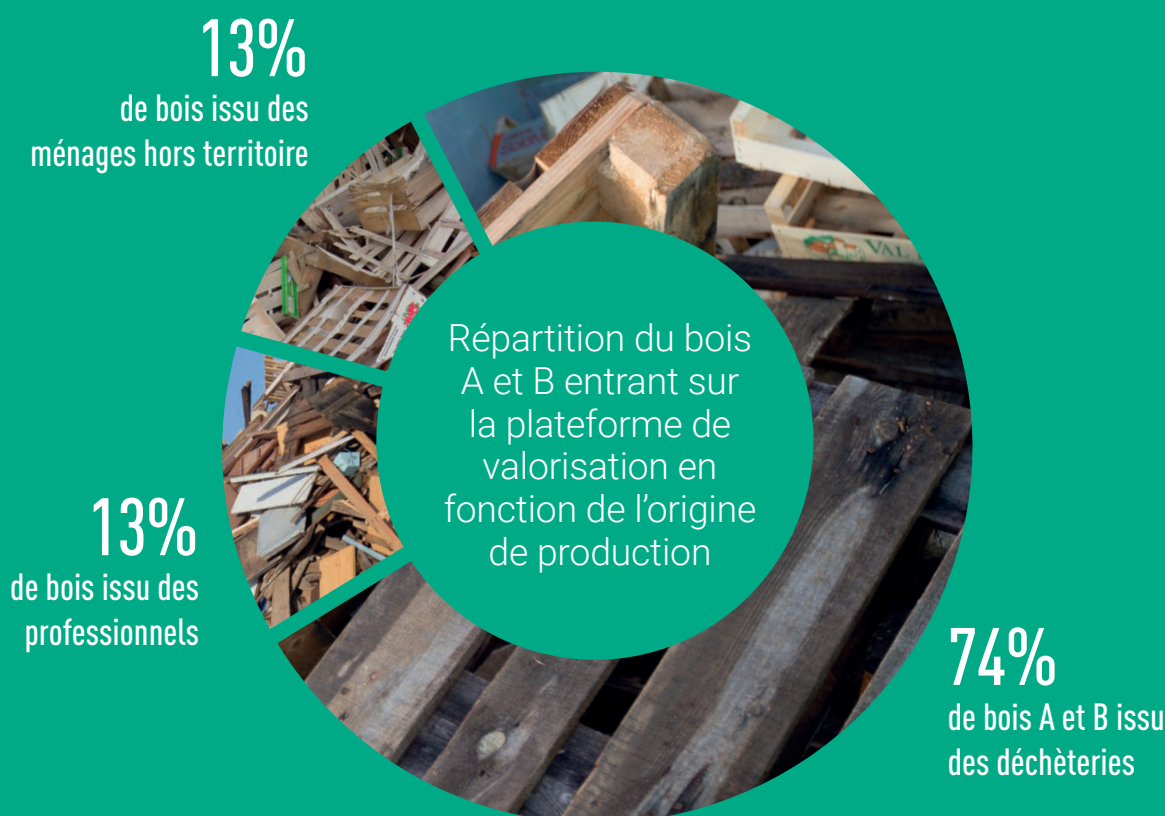
BOIS A > 167 t
égale à 2021

DDS REP et HORS REP > 142 t
égale à 2021

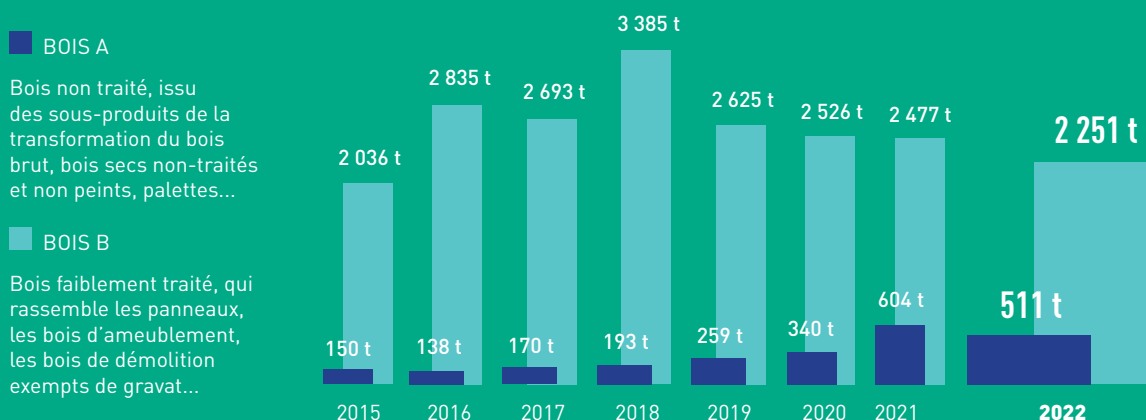
BOIS B > 1 580 t
+1 point par rapport à 2021



Vie de l'installation



Évolution des tonnages collectés du bois traité et non traité depuis 2015



Le traitement des déchets ultimes » 43%

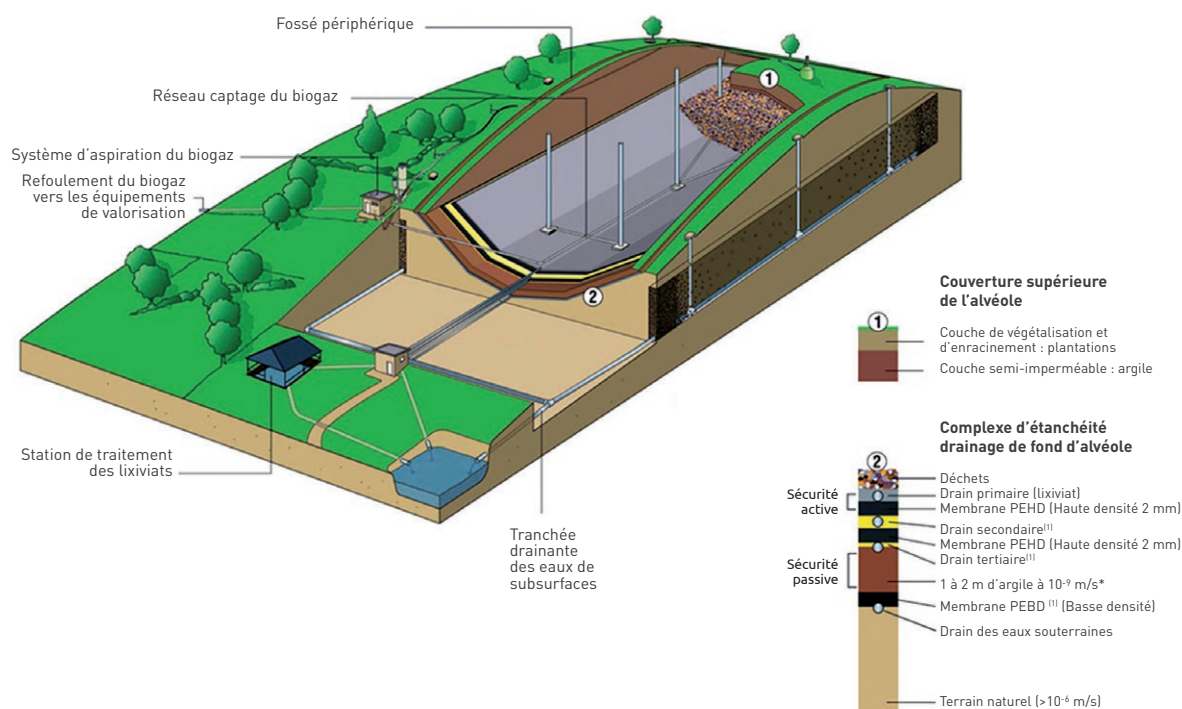


Les déchets ultimes ne sont plus valorisables par recyclage ou valorisation énergétique. Au sens de la loi, ce sont les seuls à pouvoir être stockés (enfouis) en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND).

Ces déchets ultimes sont composés de 3 flux majoritaires que sont les Ordures Ménagères Résiduelles, le tout-venant (ménages et professionnels) et les refus du centre de tri.

En 2022, la part des déchets ultimes, non valorisés, est en recul de 5 pts portant ainsi le taux de valorisation des déchets à 57% sur le territoire syndical. Ce chiffre est le reflet de la mise en place de la redevance incitative sur le territoire du SIMER. Cette dernière a permis d'éviter l'enfouissement de 3500 tonnes d'ordures ménagères. Pour la deuxième année consécutive, ce taux de valorisation de 57% (54% en 2021) est la meilleure performance atteinte par le syndicat.

Conception d'une alvéole de stockage



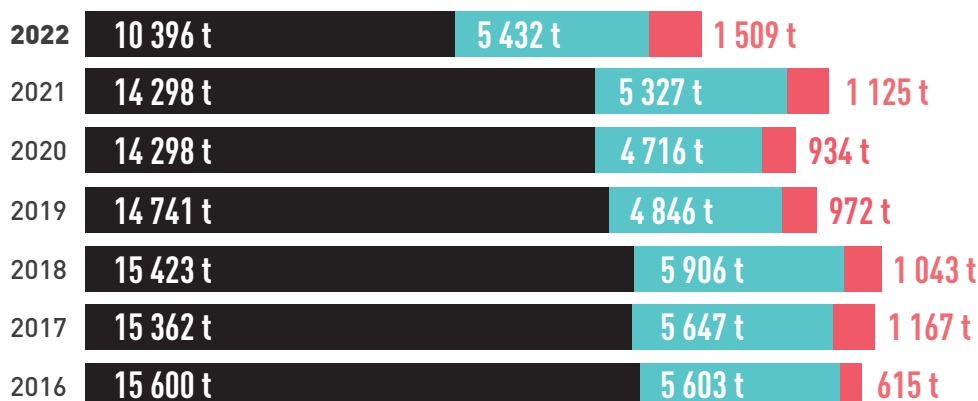
[1] sur certains sites

17 337 tonnes enfouies en 2022

20 750 enfouies en 2021

OMR TOUT-VENANT REFUS DE TRI

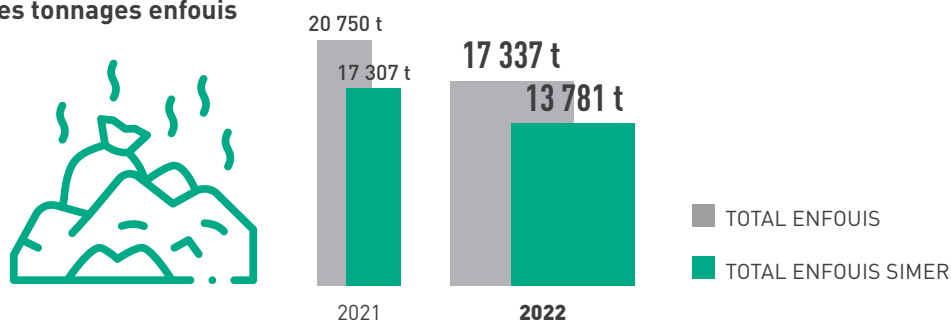
Évolution des tonnages enfouis entre 2016 et 2022



Tonnages enfouis en fonction de leur provenance

	2022	2021	△▽	2022	2021	△▽	2022	2021	△▽
SIMER	8 419 t	12 336 t	-32%	4 186 t	4 104 t	+2%	1 176 t	867 t	+36%
TERRITOIRE RI	6 746 t	10 643 t	-37%	3 568 t	3 571 t	0%	1 043 t	761 t	+37%
TERRITOIRE REOM	1 673 t	1 693 t	-1%	618 t	533 t	+16%			
CUGP	1 977 t	1 962 t	+1%	828 t	803 t	+3%	133 t	106 t	+25%
Déchets hors ménages	0 t	0 t		418 t	420 t	0%	333 t	258 t	+29%

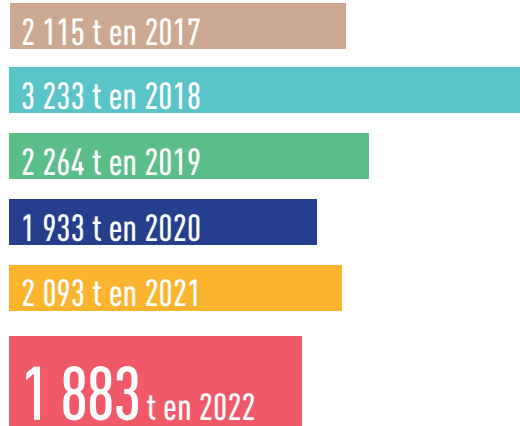
Évolution des tonnages enfouis



Les déchets non ménagers



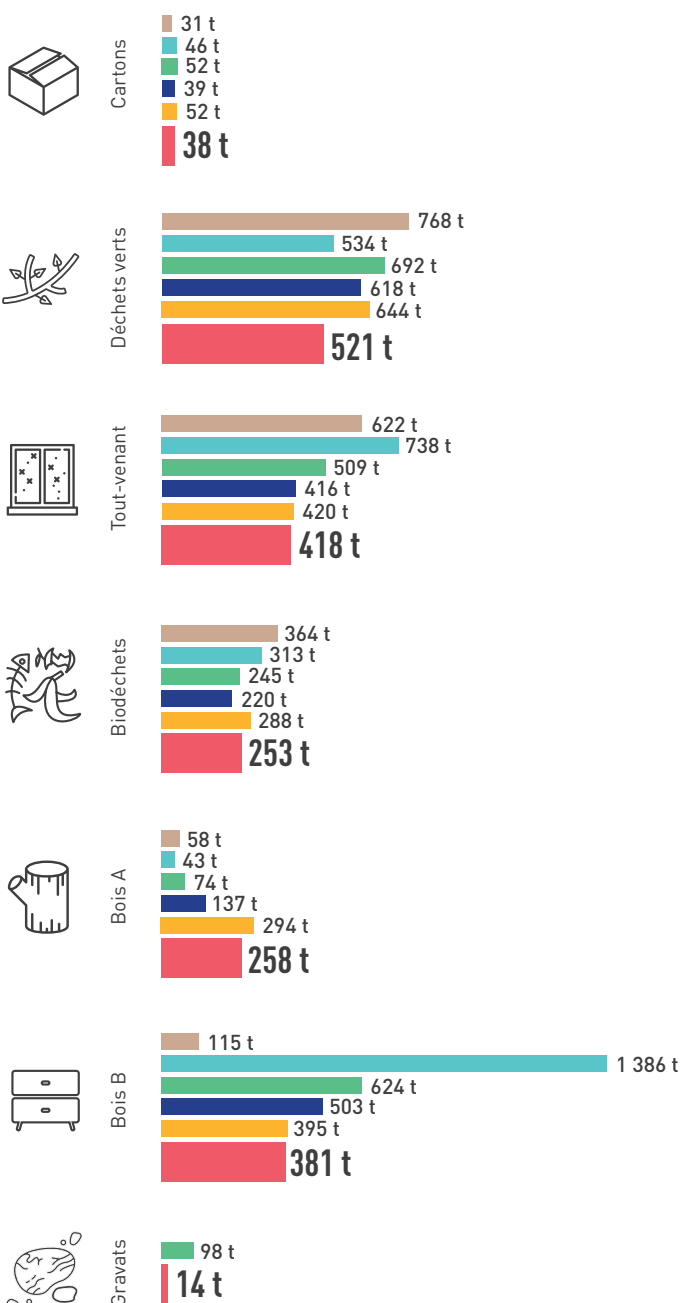
Total des déchets hors ménages



Sont considérés comme déchets non ménagers ceux pour lesquels une collecte spécifique a été réalisée. Pour autant, les déchets apportés par les professionnels ou les collectivités en déchèterie sont assimilés à ceux des ménages.

Évolution 2017/2022 de la répartition des déchets hors ménages par flux

2017 2018 2019 2020 2021 2022





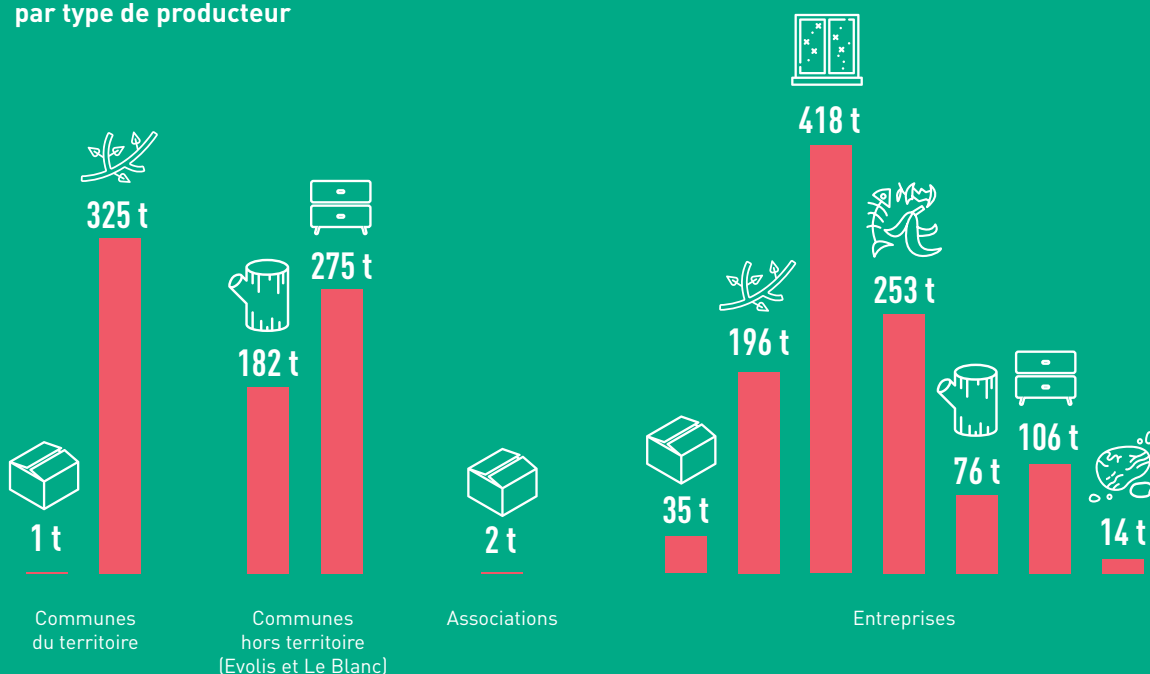
1 883 t

de déchets non ménagers ont été pris
en charge par le syndicat en 2022.
Ce chiffre est en baisse de 10%
par rapport à l'année passée.

190 rotations

sur l'année dédiées aux professionnels.

Tonnage 2022 des déchets hors ménages
par type de producteur



Synthèse des flux collectés et traités

pour le territoire concerné par un transfert de compétence collecte et/ou traitement



Déchets ménagers
résiduels

6 746 t 118 kg/hab
1 673 t 208 kg/hab



Papiers & Emballages
en mélange

3 145 t — 61 kg/hab — **348 t**
281 t 35 kg/hab



Papiers
seuls



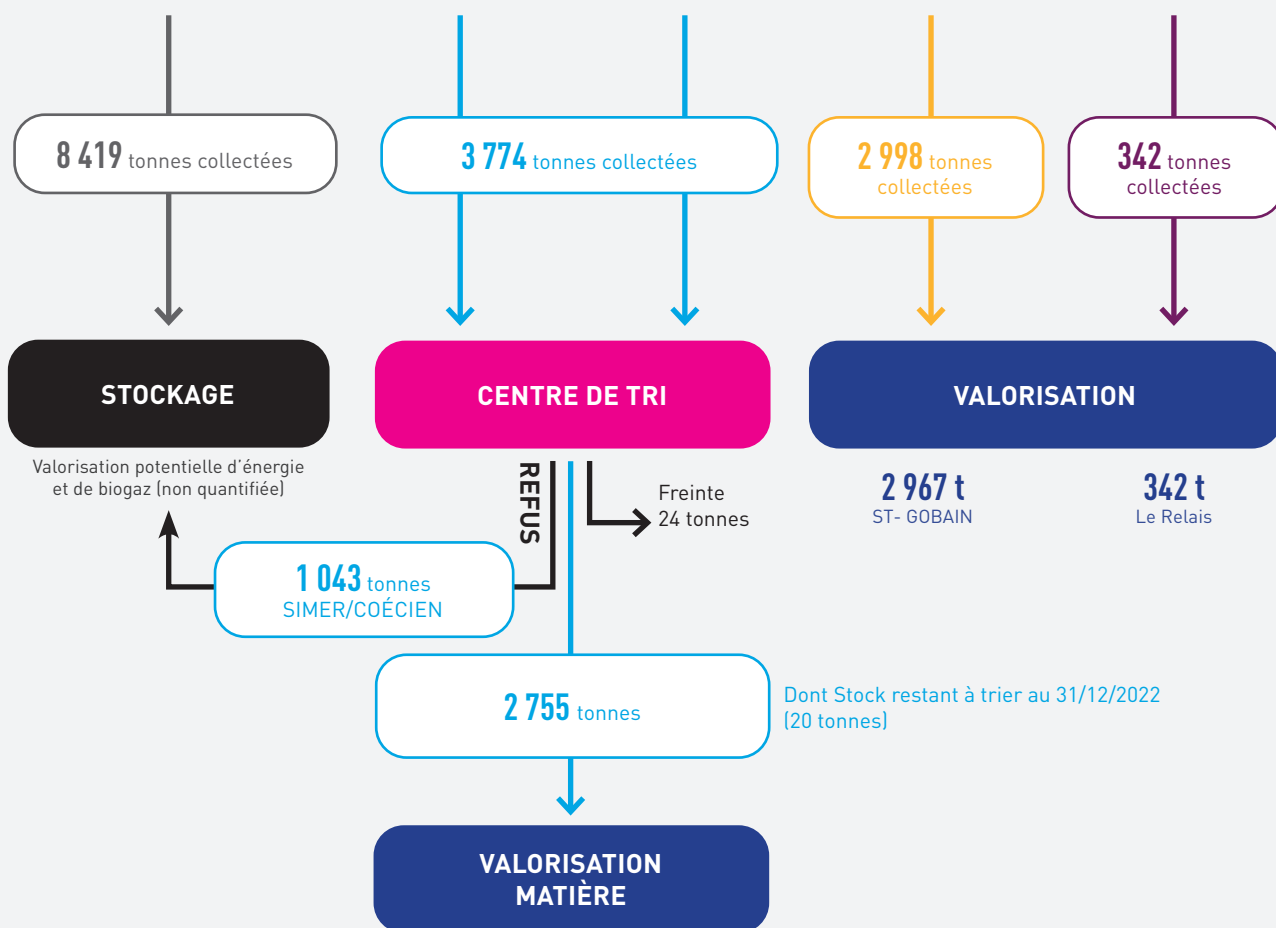
Verre

2 670 t 47 kg/hab
328 t 41 kg/hab



Textile

329 t 6 kg/hab
13 t 2 kg/hab



Papiers	820 t	NORSKE SKOG à Golbey (88)
Briques alimentaires	77 t	REVIPAC - Site de SCA Tissues France à Hondouville
Plastiques	630 t	VALORPLAST
Acier	203 t	SUEZ
Alu	26 t	SUEZ
Cartonnettes	391 t	SUEZ
Gros de magasin	588 t	AFM

65 413 habitants en 2022

(SIMER + Coécien)

LÉGENDE

Territoire RI (85 communes)
Territoire REOM (6 communes)
Déchets non ménagers



Biodéchets



Déchets verts



Déchètes
(hors DV et gravats)



Gravats

1 t
0 t
253 t

5 130 t
500 t
521 t

9 045 t
1 341 t
1 057 t

4 710 t
770 t
14 t

6 151 tonnes de déchets verts collectées
254 tonnes de biodéchets collectées

6 839 tonnes
d'autres déchets
valorisables
collectées

4 604 tonnes
de tout-venant
collectées

5 480 tonnes de
gravats collectées

COMPOSTAGE

2 plateformes
4 861 t à Sillars (SIMER)
1 558 t à Champagné St-Hilaire (VALORLISE)

BOIS A ET B

1 plateforme
2 385 t à Sillars (SIMER)

STOCKAGE

2 sites de stockage
1 198 t à Sommières du Clain (SUEZ)
3 406 t au Vigeant (Seché Eco-industries)

VALORISATION REMBLAIENT DE CARRIÈRE

Remblai de carrière 5 480 t

VALORISATION ORGANIQUE

COMPOST
Particulier 233 t
Professionnel 2 799 t

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Bois en mélange 2 820 t
LHOIST France
OUEST, BNE, Kronospan,
La Tomate Gourmande,
Archiblock

Bois non traité 504 t
Chaudières collectives
St-Secondin et
Château-Garnier (86)

VALORISATION MATIÈRE

Cartons bruns 715 t SUEZ
Batteries 18 t AFM Recyclage
Ferraille 1 062 t AFM Recyclage
Autres flux 2 681 t Prestataires d'ECO-MOBILIER,
d'ECO-DDS et d'ECO-SYSTEMES...



Les indicateurs économiques et financiers

La gestion des déchets a connu de nombreuses évolutions au cours des dernières années avec notamment le développement de nouvelles filières et d'obligations réglementaires. Ces évolutions ont eu un impact sur le coût du service rendant l'analyse détaillée de ceux-ci indispensable pour pouvoir les maîtriser.



Financement du service

Le service est essentiellement financé par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).



Redevance Incitative (85 communes)

Les particuliers

Le montant annuel 2022 de la REOM pour les particuliers se compose d'une part fixe, avec une facturation semestrielle calculée selon la fréquence de collecte des déchets ménagers et du type d'abonnement : **sac, porte-à-porte (PAP) ou Points d'Apport Collectif (PAC)**.

Les ménages des communes de Civray, La Roche-Posay et Montmorillon bénéficient d'une collecte par semaine (C1) et ceux des 82 autres communes d'un ramassage toutes les deux semaines (C0,5).

Collectes

Tarif annuel 2022
TTC (TVA 10%)



1 ramassage
toutes les 2
semaines (C0,5)

210 €



1 ramassage
par semaine (C1)

220 €



PAC

210 €

Nombre de comptes au 31 décembre 2022

					
	PAP BAC	PAP SAC	PAC SAC*	PAC	
C0,5	24 285	703	89	2 372	
C1	4 261	214	236		
TOTAL	28 546	917	325	2 372	32 160

* Usagers dont le mode de collecte est provisoirement le sac dans l'attente de passer en PAC.



Les professionnels

Le montant annuel 2022 de la REOM pour les professionnels se compose d'une part fixe, selon la fréquence de collecte des déchets ménagers et du type d'abonnement : **sac, porte-à-porte (PAP) ou Points d'Apport Collectif (PAC) et d'une part proportionnelle** en fonction du volume de déchets produits, évalué au regard de la dotation et du volume des bacs attribués. La facturation est par semestre.



Part proportionnelle Volume hebdomadaire

Tarif annuel 2022
TTC (TVA 10%)

Jusqu'à 120 litres (inclus)	Pas de coût
de 121 litres à 240 litres	110 €
de 241 litres à 240 litres	220 €
601 litres à 1200 litres	440 €
1201 litres à 1800 litres	880 €
1801 litres à 2400 litres	1 320 €

ETC.

Nombre de comptes
au 31 décembre 2022



Collectes

	PAP BAC	PAP SAC	PAC SAC	PAC	
1 ramassage toutes les 2 semaines (C0,5)	613	7	38	116	
1 ramassage par semaine (C1)	503	8	5	0	
2 ramassages par semaine (C2)	15	0	0	0	
TOTAL	1 131	15	43	116	
BIO	65	0	0	0	
COLL SUPPL	17	0	0	0	
TOTAL	1 213	15	43	116	1 387



Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (6 communes : Anché, Brux, Chaunay, Romagne, Valence-en-Poitou et Voulon)

Les particuliers

Sur le territoire des communes d'Anché, Brux, Chaunay, Romagne, Valence-en-Poitou et Voulon (Coécien), le montant annuel 2022 de la REOM pour les particuliers est établi par foyer, en fonction du nombre d'occupants et de la fréquence de collecte. Un tarif spécifique aux résidences secondaires est également appliqué.

	Tarif annuel 2022 TTC (TVA 10%)	
	1 collecte par semaine	2 collectes par semaine
Résidence principale		
1 personne au foyer	151,29 €	169,57 €
2 personnes au foyer	185,48 €	204,99 €
3 personnes au foyer	224,51 €	240,39 €
4 personnes au foyer	247,72 €	269,65 €
5 personnes au foyer et +	286,77 €	302,61 €
Résidence secondaire (RS)	165,96 €	

Nombre de comptes au 31 décembre 2022

	 PAP	 RS	TOTAL
c1	2 836	290	3 126
c2	749	14	763
TOTAL	3 585	304	3 889





Les professionnels

Pour les professionnels, sur le territoire des communes d'Anché, Brux, Chaunay, Romagne, Valence-en-Poitou et Voulon, le montant annuel 2022 de la REOM est appliqué selon les tarifs forfaitaires pratiqués par la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, qui détermine l'abonnement au service, sans part proportionnelle et selon trois catégories :

- les entreprises faibles producteurs (FP) : bureaux, secrétariats, banques, services administratifs,
- les entreprises standard (ES) : artisans, commerces, para-médicaux, ventes,
- les entreprises particulières.

	Tarif annuel 2022 TTC (TVA 10%)
FP	68,33 €
ES	167,18 €



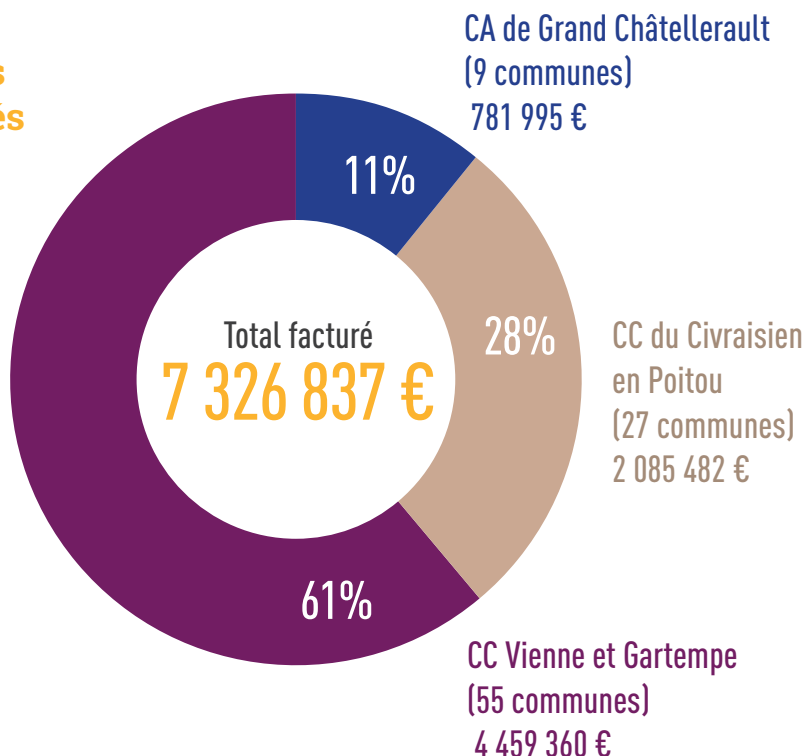
Nombre de comptes au 31 décembre 2022

	PAP ES	PAP FP	CS PARTICULIERS	TOTAL
c1	66	16	33	115
c2	47	27		74
TOTAL	113	43	33	189

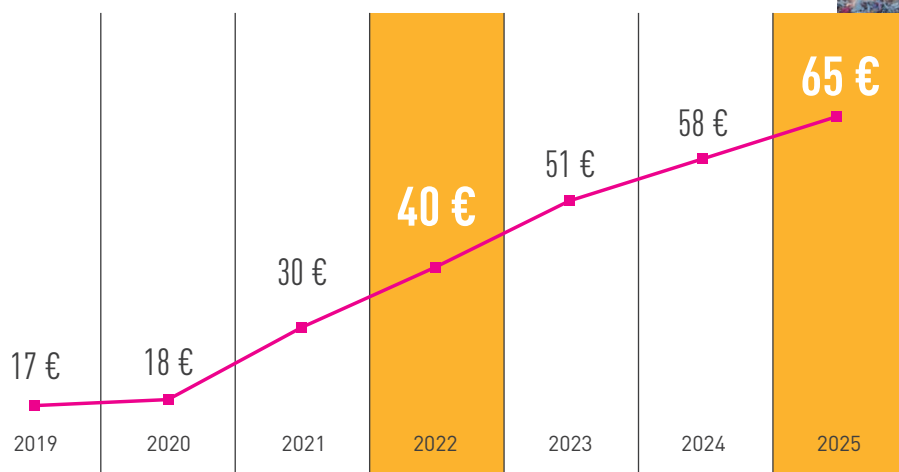
Répartition des contributions versées par les EPCI concernés par la compétence collecte et traitement

Soit des contributions en évolution de 600 k€ sous l'effet principal de la prise de compétence totale (collecte & traitement) au 1^{er} janvier 2022 pour six communes du Coécien.

Par ailleurs, il est important de souligner que la redevance représente 59 % des recettes totales du service.



Évolution de la taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)



Résultat de l'exercice

Le compte administratif 2022

Les dépenses et recettes d'exploitation

Montant des dépenses	12 880 841,90 €
Montant des recettes	12 513 507,45 €
Résultat de l'exercice	-367 334,45 €
Résultat antérieur reporté	1 840 945,35 €
Résultat de clôture	1 473 610,90 €

Sur le plan budgétaire, l'année 2022 a été marquée par la mise en place effective de la Redevance Incitative (RI), nécessitant d'importants moyens, et par un contexte d'inflation des prix fort.

Les charges d'exploitation du service ont ainsi enregistré une hausse de plus de 8 % sous l'effet notamment de :

- l'évolution des prix des carburants et des matières premières,
- la croissance des charges de personnel,
- l'évolution des dotations aux amortissements liée aux investissements réalisés dans le cadre de la Redevance Incitative.

Ces différentes hausses ont toutefois pu être atténuées par :

- la baisse des dépenses d'enfouissement liée directement à la réduction des tonnages enfouis et cela malgré l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) appliquée sur chaque tonne enfouie à hauteur de 40 €, soit + 10 €/tonne pour 2022,
- la reprise significative des cours de vente des matériaux + 39% (1 014 k€ au total).



Les dépenses et recettes d'investissement

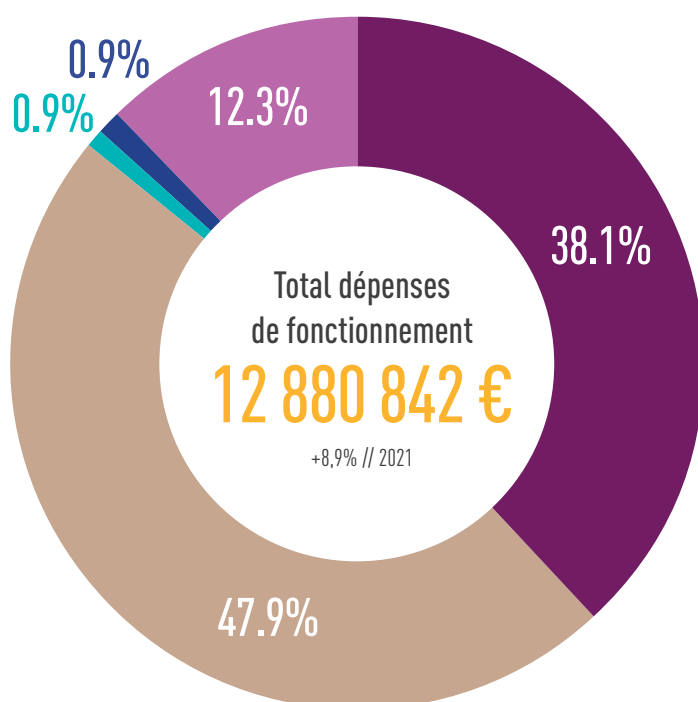
Montant des dépenses	2 306 155,64 €
Montant des recettes	2 438 802,93 €
Résultat de l'exercice	132 647,29 €
Résultat antérieur reporté	1 466 797,99 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice	-718 090,52 €
Résultat de clôture	881 354,76 €

Comme l'année passée, les investissements réalisés sur l'exercice étaient principalement en lien avec la mise en place de la Redevance Incitative et concernaient essentiellement les dispositifs de pré-collecte à hauteur de 641 k€ et les travaux de génie civil associés pour 150 k€.

Concernant le programme courant, les principaux investissements se sont composés de :

- divers travaux et achats d'équipements pour les déchèteries (137 k€),
- de matériels de transport (107 k€),
- de travaux d'aménagement (sites de Sillars et de Civray) : 70 k€, dont l'amélioration du système de climatisation des cabines du centre de tri,
- l'achat de composteurs collectifs et divers équipements pour le réemploi (46 k€).

Dépenses d'exploitation



Charges à caractère général

4 904 752 € -2,3% // 2021

Charges de personnel et frais assimilés

6 163 773 € +14,9% // 2021

Dotations aux amortissements

1 586 822 € +23,2% // 2021

Charges financières

109 926 € +4,5% // 2021

Autres charges

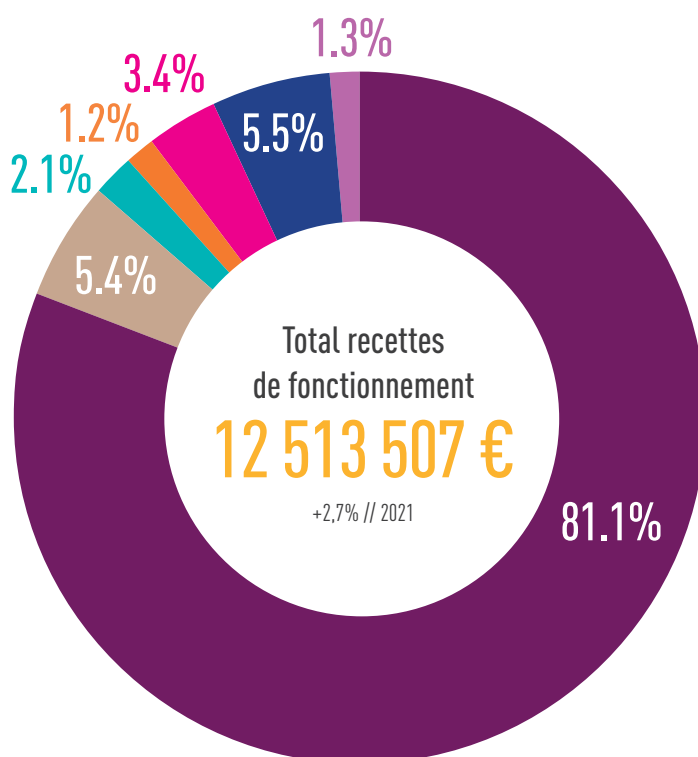
115 571 € +163% // 2021

Montants des principales prestations sous-traitées à des entreprises extérieures

Traitement des déchets ultimes et inertes	1,71 M€	-12%
Collecte du verre	94 k€	-16%
Retrait et lavage de bacs	83,5 k€	
Collecte et traitement des déchets dangereux	76,5 k€	+9%
Entretien des vêtements de travail	34 k€	+29%
Valorisation des végétaux	31 k€	-1%



Recettes d'exploitation



Produits des services et ventes

10 149 754 € +6,7% // 2021

Subventions d'exploitation

675 953 € -57,3% // 2021

Atténuations de charges

691 579 € -4% // 2021

Recettes d'investissement

160 548 €

Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions

425 000 €

Autres produits de gestion courante

263 507 € +78,1% // 2021

Produits exceptionnels

147 170 € +137,6% // 2021

Montant des recettes perçues au titre de la valorisation

			^v	TOTAL
Vente des matériaux centre de tri	591 K€	+76%		981 K€
Vente des matériaux déchèteries	204 K€	-15%		
Vente du verre	81 K€	+105%		
Vente de broyat de bois	64 K€	+50%		
Vente de compost	41 K€	-4%		

Principales recettes perçues au titre des prestations de services réalisées

Prestations pour le tri et le transport de la CS	271 K€	-11%		682 K€
Prestations diverses pour les professionnels	225 K€	+126%		
Accès et apports des professionnels en déchèteries	98 K€	+6%		
Prestations de broyage de bois	43 K€	-20%		
Prestations pour les collectivités	28 K€	+55%		
Autres	17,5 K€	+37%		

Principaux soutiens perçus des éco-organismes et des aides publiques

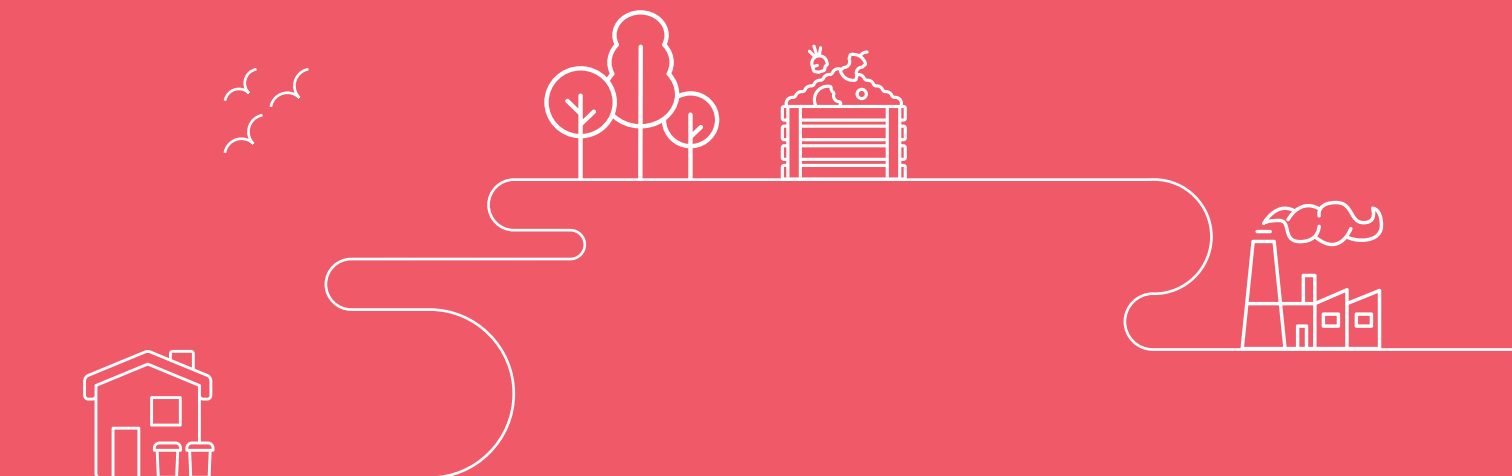
CITEO (emballages et papiers)	923 K€	+8%		1,1 M€
ECO-MOBILIERS (meubles)	66 K€	-5%		
OCAD3E (appareils électriques et électroniques)	55 K€	-9%		
RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE	44 K€	/		
ADEME	15 K€	/		
ECO-DDS (produits dangereux)	13 K€	+57%		
ECO-TLC (textiles)	5,8 K€	-13%		



Vos déchets, notre métier

Le bilan social

L'une des vertus méconnues de la prévention et la gestion des déchets, est la création de nombreux emplois liés à cette activité. A ce titre, le SIMER est un acteur important du territoire qui s'efforce de pratiquer une politique de formation soutenue pour accompagner ses agents dans des métiers en constante évolution.





55 titulaires



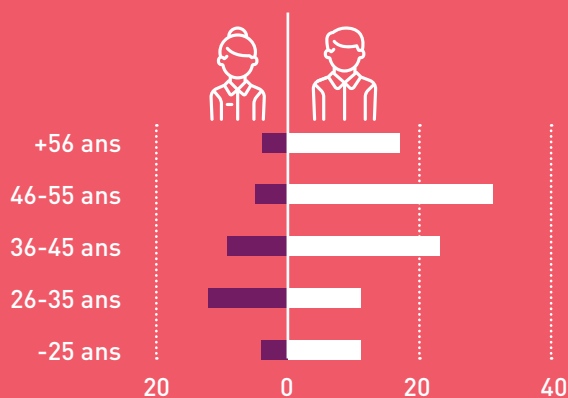
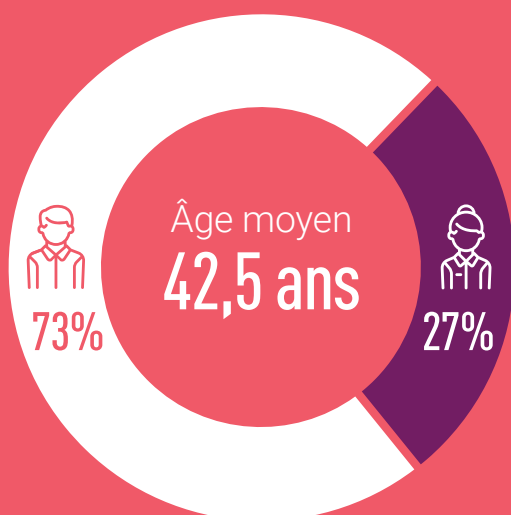
56 contrats droit privé



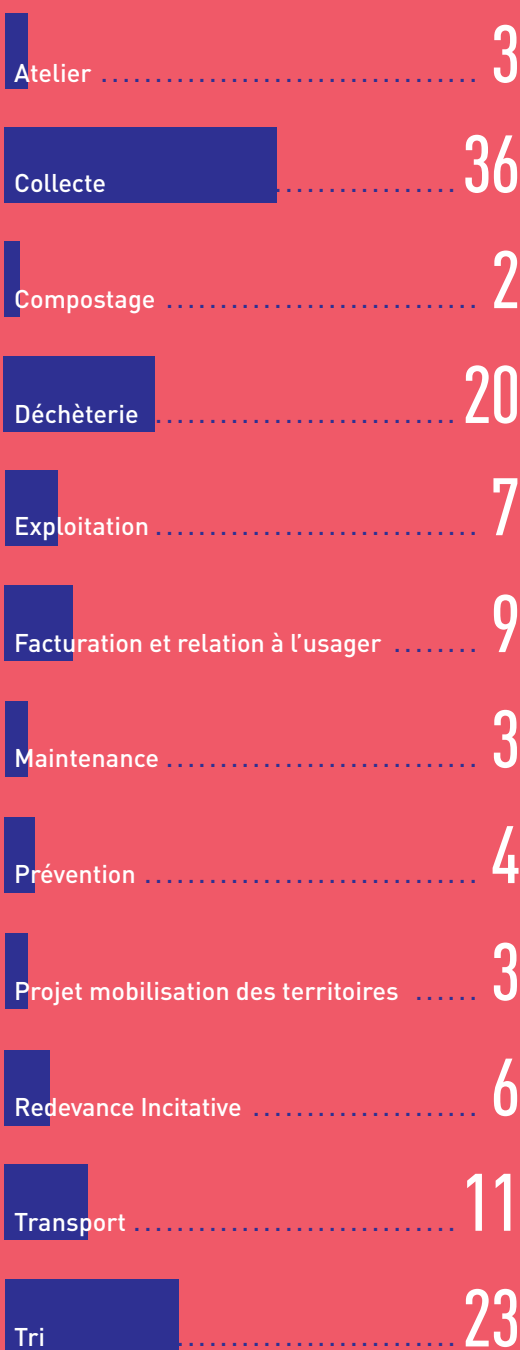
15 emplois aidés



1 apprenti



127
agents en
2022





En 2022, 113 agents du SIMER ont suivi au moins une formation soit un peu plus qu'en 2021, soit 66.5 % de l'effectif concerné.

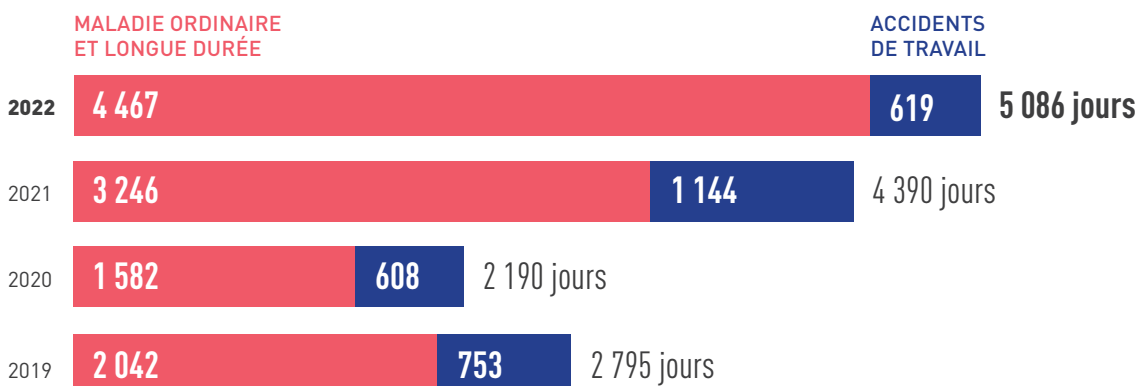


- Les formations ont représenté **4394 heures** soit 642 jours sur 2022.
- **77 272 €** versés à des organismes de formations.
- **17 954 €** de cotisations obligatoires.

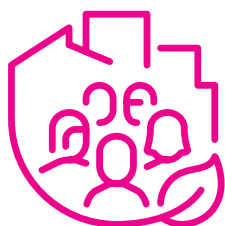
Bilan du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

- Tableau des effectifs 2022.
 - Présentation de l'organigramme 2022.
 - Validation de la charte du télétravail.
 - Informations sur le nouveau schéma de collecte lié à la redevance incitative et sa mise en place.
 - Bilan des formations 2021.
 - Plan de formation 2022 : l'accompagnement des encadrants, la conduite au changement des services, le perfectionnement à de nouveaux outils de géolocalisation, la prévention
- hygiène et sécurité, la sensibilisation aux risques, l'accompagnement des équipes liées au projet de la redevance incitative...
- Bilan absentéisme 2021 et absences liées au COVID.
 - Suivi et évolution des consignes sanitaires.
 - Validation des livrets métiers pour les agents et l'accueil des nouveaux arrivants.
 - Organisation des visites médicales obligatoires.
 - Organisation des élections professionnelles de décembre 2022.

Absentéisme évolution 2019 à 2022



Projets 2023



Redevance Incitative réelle pour 85 communes

L'année 2023 marque le passage à la Redevance Incitative (RI) réelle pour 85 communes. Cela va se traduire pour les usagers par la réception de leur première facturation réelle. C'est aussi une année de poursuite de l'optimisation des tournées de collecte. Une étude pour densifier le nombre de Points d'Apport Collectif va être menée en 2023. Cela doit permettre de rapprocher ces équipements de collecte pour certaines communes, notamment pour les résidences secondaires y étant rattachées, et d'améliorer la collecte pour certaines résidences principales.

La quasi-totalité des usagers étant équipée, les règles de collecte telles que définies au règlement vont pouvoir être mises en place dans leur intégralité. Cela signifie notamment la collecte uniquement des équipements fournis par le SIMER (bacs pucés, sacs rouges prépayés, points d'apport collectif). Les sacs noirs déposés au sol, assimilés à des dépôts sauvages, ne seront plus collectés. Le SIMER va poursuivre son accompagnement aux côtés des collectivités pour lutter contre ces dépôts sauvages, présents sur certaines communes uniquement.



Lancement de la Redevance Incitative sur 6 communes

Au 1^{er} janvier 2022, le SIMER a récupéré la compétence collecte et traitement pour les communes d'Anché, Brux, Chaunay, Romagne, Valence-en-Poitou et Voulon. L'année 2022 a été consacrée à l'intégration de la base usagers, à la dotation en Pass Déchets, et à la mise en place des premières facturations. À partir de 2023, le SIMER va démarrer la phase de concertation avec les communes de ce territoire, en vue d'une mise en place de la Redevance Incitative à l'horizon 2025. Des réunions de concertation auront également lieu avec les usagers, notamment les professionnels pour lesquels la dotation en bacs sera effectuée en premier. L'année sera consacrée également aux études préalables à l'élaboration des nouveaux circuits de collecte.

Nouvelles filières REP

Plusieurs filières REP sont déjà en place dans les déchèteries du SIMER comme : les équipements électriques et électroniques (D3E), les piles et accumulateurs, les produits chimiques (DDS), etc. La filière Articles de bricolage et de jardin va être déployée en 2023 dans les déchèteries de Civray, Montmorillon, Pleumartin, Valence-en-Poitou et Verrières. Dans ces bennes, les usagers pourront déposer les meubles, les articles de bricolage et jardin, les jouets de plus de 80 cm, cassés, ne pouvant pas être réemployés. Ils seront démantelés en fonction des matériaux pour être valorisés. L'éco-organisme en charge de cette filière est Éco-maison.

Dans 10 déchèteries, les espaces réemploi vont évoluer pour contribuer à la réduction des tonnages de déchets enfouis et générer de l'emploi sur le territoire. C'est aujourd'hui une zone de dépôt à part entière, au même titre que les autres bennes.

Lancement du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Après une phase d'études et de concertation en 2022, et une phase de consultation publique et d'adoption en début d'année 2023, le SIMER va pouvoir lancer son nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). L'année 2023 sera consacrée au lancement des actions, et notamment à la poursuite de l'accompagnement des usagers au tri de leurs biodéchets et à la pratique du compostage, en vue de l'obligation réglementaire du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024. Les actions de sensibilisation auprès des usagers au tri et à la réduction des déchets vont également être déployées, avec la mise en place d'un accompagnement spécifique pour les usagers ayant le plus de difficultés à réduire leurs déchets.

Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)

L'année 2023 fera place à la 3^e année de déploiement de l'EIT, correspondant au niveau 2 de l'appel à projets EITNA porté par l'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine, c'est-à-dire au lancement et à la structuration de la démarche.

Elle doit permettre de travailler sur la pérennisation de la démarche, afin d'envisager d'atteindre le niveau 3, en créant d'ici 2024 une structure permettant de porter l'EIT. Ce travail de pérennisation va être mené par la CCVG, la CCCP, le SIMER et les acteurs économiques déjà engagés dans la démarche.

La phase de diagnostic auprès des entreprises du territoire de la CCCP a été initiée en 2022 et doit être poursuivie sur 2023. A travers ce travail d'identification des ressources, des nouvelles synergies doivent pouvoir se mettre en place entre acteurs économiques. Certaines entreprises vont également pouvoir rejoindre les groupes de travail déjà en place, afin de contribuer à la création de nouvelles filières de valorisation locales.

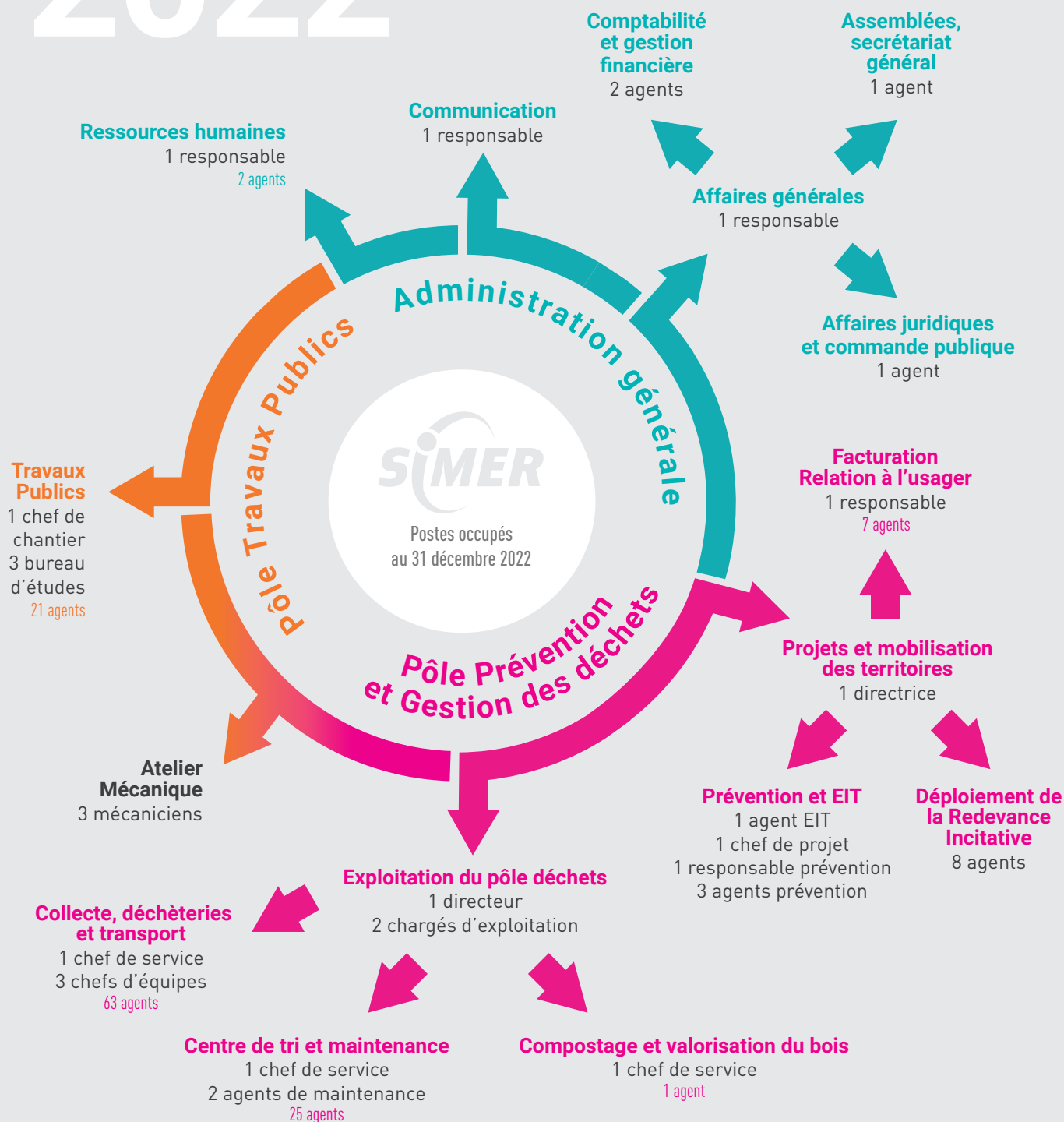


Facturation

A la demande du Trésor Public, le SIMER va faire évoluer son type de facture pour préparer à la dématérialisation des documents. Cela répond à plusieurs objectifs : simplification de l'administration, accessibilité en ligne, économie et écologie. En 2023, les redevances semestrielles seront toujours envoyées au format papier, mais le Journal du Tri, envoyé habituellement avec, sera quant à lui consultable en ligne.

Des actions concernant le règlement des redevances, avec notamment une facilitation au recours au prélèvement mensuel, seront également menées en 2023.

Organigramme 2022



AAP	Appels À projets
ADECL	Association Dynamique d'Entraide du Canton de Lussac-les-Châteaux
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
CA	Communauté d'Agglomération
CAGC	Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut
CC	Communauté de communes
CCCP	Communauté de communes du Civraisien en Poitou
CCVG	Communauté de communes Vienne et Gartempe
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
COÉCIEN	Communes d'Anché, Brux, Chaunay, Romagne, Valence-en-Poitou et Voulon
CT	Comité Technique
CMA	Chambre des Métiers de l'Artisanat
CU	Communauté Urbaine
CUGP	Communauté Urbaine de Grand Poitiers
DAE	Déchet d'activité Economique
DDS	Déchets Diffus Spécifiques
DEEE	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
ECT	Extension des Consignes de Tri
EIT	Ecologie Industrielle et Territoriale
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPI	Équipement de Protection Individuel
ESS	Économie Sociale et Solidaire
ETNA	Appel à projet pour promouvoir l'Écologie Territoriale en Nouvelle-Aquitaine
EITNA	Ecologie Industrielle et Territoriale Nouvelle-Aquitaine
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
ISDND	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
LTECV	Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux
OMA	Ordures Ménagères et Assimilées (correspond aux déchets contenus dans les sacs noirs, jaunes et au verre)
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles (correspond aux déchets contenus dans les sacs noirs)
PAC	Point d'Apport Collectif
PAP	Porte -à- porte
PE	Polyéthylène
PET	Polyéthylène Téréphtalate
PLPDMA	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PP	Polypropylène
PR	Point de Regroupement
PS	Polystyrène
REOM	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
REP	Responsabilité Élargie des Producteurs
RI	Redevance Incitative
SPPGD	Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets
SYMCTOM	Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
TLC	Textiles, Linge, Chaussures

C0,5/C1/C2 Nombre de ramassage hebdomadaire des déchets.
C0,5 à une collecte toutes les 2 semaines,
C1 correspond à une collecte par semaine,
C2 à 2 collectes par semaine.

CITÉO Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage.
financement.

Eco-organisme Organisme en charge d'assurer techniquement ou financièrement la collecte séparée des déchets et leurs traitements.

SIMER Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

Valorisation énergétique Opération qui consiste à récupérer et valoriser l'énergie produite lors du traitement des déchets par combustion.

Valorisation matière Traitement des déchets permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage.

Valorisation organique Mode de traitement des déchets organiques ou fermentescibles par compostage ou méthanisation.

simer86.fr

Suivez nos actions



Siège Administratif et Pôle Travaux Publics

31 rue des Clavières BP 60040 - 86501 MONTMORILLON CEDEX
05 49 91 11 90 - siege.administratif@simer86.fr

Pôle Gestion des Déchets

Eco-Pôle - « La Poudrerie » - 86320 SILLARS
05 49 91 96 42 - ecopole@simer86.fr

